

# Contrat de rivière

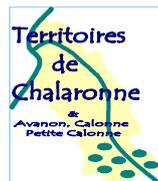
Des

Territoires de Chalaronne :

Volet A



Etude réalisée par :



Rhône-Alpes Région



Le programme des opérations est détaillé en pages suivantes sous forme de fiches synthétiques de présentation de l'opération appelées « fiche action ».

1- Les fiches d'actions du contrat de rivière des Territoires de Chalaronne sont présentées en fonction des classifications suivantes :

- Volets : A, B1, B2, B3 ou C
- Objectifs : B1-1, B1-2, B1.3, pas d'objectifs numérotés pour les autres volets
- Secteurs géographiques : Nom de la rivière concernée (Chalaronne, ou Moignans ou Calonne, etc..) ou BV : bassin versant dans son ensemble
- Numérotation : La numérotation reprend le volet, le sous objectif suivi d'un numéro d'opération d'amont en aval : B2- 1, B2-2, B2-3, etc

2- Les plans de financement sont présentés à titre indicatif sur la base des éléments disponibles lors de la signature du contrat. Les mentions A.D. signifient qu'aucune position n'est possible au vu de l'état d'avancement de l'opération. Certains taux de financements mentionnés dans les tableaux des fiches d'actions sont soumis à des conditions particulières, auxquelles correspondent des notes de bas de page.

Pour les fiches B1-3.2 à B1-3.8, la participation du Comité Départemental du Tourisme (CDT) n'a pu être chiffrée précisément faute de temps. Ces taux seront précisés ultérieurement.

Avant chaque engagement d'opération, le maître d'ouvrage doit transmettre un dossier technique pour instruction définitive par les différents financeurs de l'opération. Au vu de ces dossiers, les taux de financement peuvent être modifiés par rapport à ceux qui figurent dans le présent contrat et les montants des travaux susceptibles d'être plafonnés. Pour l'ensemble des opérations, seules l'instruction du dossier permettra de définir avec précision les participations définitives.

3- Les financements du CG 01 : Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département de l'Ain s'engage à aider les opérations prévues dans le cadre du contrat de rivière de la Chalaronne selon les modalités de financement et les règlements d'aides en vigueur à la date de signature du Contrat.

A- pour les travaux qui concernent le volet A, le Département de l'Ain apportera, dans le cadre du contrat départemental avec l'Agence de l'Eau, son aide financière aux travaux de collecte, de traitement des effluents domestiques et de la protection de la ressource, assumés par les communes et leurs intercommunalités.

B- Pour les travaux d'aménagement de cours d'eau, de lutte contre les érosions et de lutte contre les crues, il interviendra dans le cadre de son régime d'aide aux aménagements de cours d'eau au taux de 30% du coût hors taxes.

C- Concernant les opérations de mise en valeur de la rivière, il pourra intervenir pour certaines opérations dans le cadre de son régime d'aide à la politique touristique.

D- Enfin, il pourra mobiliser les fonds issus de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, pour les actions liées aux espaces naturels, aux espèces et à la restauration de la ripisylve.

Tous les taux affichés dans le contrat de rivière ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat.  
Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale.

#### 4- Financement de la région Rhône Alpes :

Dans le cadre de sa politique de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et conformément à ses critères d'intervention adoptés les 23 et 24 juin 2005, la Région s'engage par délibération en date du XXX à apporter son concours technique et financier au contrat de rivière des territoires de Chalaronne, pour les opérations retenues par le comité de rivière, et ceci sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes du conseil régional Rhône-Alpes.

Ces actions devront permettre d'atteindre les objectifs fixés par le contrat de rivière.

L'engagement financier de la Région sera au maximum de 2 258 758 €, au titre de sa politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, conformément à ses critères d'intervention. Il sera réparti sur les 7 années et les trois principaux volets du contrat de rivière (A, B et C) selon les modalités précisées ci-après :

- 1 160 018 € au titre des actions du volet A. Une attention particulière sera portée sur le choix des ouvrages d'assainissement non collectif à réhabiliter, qui devra viser à réduire l'impact sur la qualité des eaux des milieux superficiels,
- 992 916 € au titre des actions du volet B,
- 105 824 € au titre des actions du volet C.

Le soutien aux emplois liés à la mise en œuvre du contrat de rivière fait l'objet d'une subvention complémentaire au titre de la politique de l'eau, adoptée les 23 et 24 juin 2005, avec un plafond de 24 000 € par an et par poste, et pour un maximum de 2 postes.

Par ailleurs, d'autres crédits régionaux additionnels pourront être affectés à certaines opérations du contrat de rivière des Territoires de Chalaronne dans le cadre d'autres politiques régionales de droits communs. Ces actions pourront notamment concerner la réduction des pollutions diffuses agricoles ou la protection du patrimoine naturel.

Le conseil régional Rhône-Alpes demande au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, structure porteuse du contrat de rivière, d'effectuer un bilan à mi-parcours afin d'évaluer l'atteinte des objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat.

La procédure fera l'objet d'un suivi par des indicateurs en référence à l'étude « indicateurs régionaux d'évaluation des contrats de rivière » menée par le groupe Rhône-Alpes sur l'eau.

Les opérations inscrites au contrat de rivière feront l'objet d'une programmation annuelle prévisionnelle présentée à la Région par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne qui assure la fonction de structure porteuse, au plus tard le 15 septembre de l'année précédente.

Chaque demande de crédits régionaux fera l'objet d'un dossier de demande de subvention transmis par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne à la Région Rhône-Alpes. Toute opération débutant avant la date de l'accusé de réception de ce dossier n'est plus éligible.

Les demandes de financement des actions proposées dans le cadre du contrat devront être déposées au plus tard 6 mois avant la fin du contrat.

#### 5- Financement de l'Agence de l'Eau RMC :

L'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2008 – 2014, à compter de sa signature, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions du contrat, figurent à titre indicatif.

Ils ont été calculés sur la base des modalités actuelles de son 9<sup>ème</sup> programme d'intervention (délibération n°2006-28 de son Conseil d'Administration du 7 décembre 2006 et délibération d'application), au vu des éléments techniques disponibles à la signature du contrat.

Les notes suivantes sont également utilisées :

AD	Financement éventuel qui sera déterminé au vu de l'avant-projet ;
AE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
C.G.01	Conseil Général (ou Département) de l'Ain
M.O.	Maître d'Ouvrage (de l'opération)
p.m.	Pour mémoire. L'action sera menée par ailleurs en parallèle au Contrat de Rivière. Elle est mentionnée ici pour mémoire car elle répond aux objectifs mais le Contrat de Rivières ne lui apporte pas de plus-value.
CR	Conseil Régional (ou Région) Rhône Alpes
Etat	L'Etat Français, représenté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le Volet B,
SRTC	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
FDAAPPMA	Fédération de Pêche de l'Ain

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Création d'une lagune de 130 EH sur la commune de Bouligneux</b>

Fiche : A-1

COMMUNE (S)  
Bouligneux

Année de Réalisation  
2009

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Bouligneux ne possède pas d'assainissement collectif. L'ensemble des habitations du bourg est cependant raccordé à un réseau unitaire qui reçoit à la fois les eaux usées domestiques (sans ou avec pré-traitement) et les eaux pluviales. Le rejet du réseau se fait à l'aval de l'embie du Grand Etang du Château.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réduire la pression polluante sur les milieux naturels

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Construction d'une unité de traitement de type lagune de 130 EH incluant un poste de relevage, un déversoir d'orage et 60 m de réseau),  
Raccordement de 3 habitations du secteur de Révérand

### DEVIS ESTIMATIF

### MAITRE D'OUVRAGE :

	HT en €
Lagune de 130 EH	107 000
Réseau de collecte	53 500
<b>Total</b>	<b>160 500</b>

Commune de Bouligneux

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau de collecte	2009	53 500	AD		40	21 400	35	18 725	25	13 375		
Lagune	2009	107 000	AD		40	42 800	35	37 450	25	26 750		
	<b>TOTAL</b>	<b>160 500</b>	<b>AD</b>		<b>40</b>	<b>64 200</b>	<b>35</b>	<b>56 175</b>	<b>25</b>	<b>40 125</b>		

### INDICATEURS

Nombre de rejets non conformes, Nombre de sur verses des DO, Nombre d'EH raccordés

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Zonage communal (Charpentier, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau	<b>Fiche : A-2</b>
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques	
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne	
<b>OPERATION</b>		<b>Création d'un petit assainissement de pour le hameau de Beaumont à la Chapelle</b>	
			<b>COMMUNE (S)</b> Chapelle du Châtelard
			Année de Réalisation 2014

### CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune est équipée d'une lagune d'une capacité nominale de 250 EH. Celle-ci n'a pas d'influence apparente sur la Chalaronne qui est de qualité mauvaise à l'aval de son rejet.

La commune compte 82 foyers en assainissement autonome. La majorité des foyers possèdent des filières de traitement inadaptées voir aucun traitement des eaux. L'intégralité des dispositifs est à réhabiliter en particulier pour le hameau de Beaumont en surplomb sur la Chalaronne. Les habitations ne possèdent pas la place nécessaire pour accueillir un système complet d'assainissement non collectif.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Raccorder les habitations du hameau de Beaumont – Mettre aux normes les installations.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Création d'un filtre à sable enterré de 20 EH.

Création d'un réseau de collecte

Nature des travaux	Diamètre (mm)	Linéaire en m	Coût en € HT
Création d'un réseau de collecte	200	180	34 200
Branchement			7 320
Filtre à sable enterré			35 000
		<b>TOTAL</b>	<b>76 520</b>

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de la Chapelle du Châtelard

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau de collecte	2011	34 200	AD		40	13 680	35	11 970	25	8 550		
Branchement	2011	7 320	AD		40	2 928	35	2 562	25	1 830		
Filtre à sable	2011	35 000	AD		40	14 000	35	12 250	25	8 750		
	<b>TOTAL</b>	<b>76 520</b>	<b>AD</b>		<b>40</b>	<b>30 608</b>	<b>35</b>	<b>26 782</b>	<b>25</b>	<b>19 130</b>		

## INDICATEURS DE SUIVI

---

Linéaire de réseaux créés, nombre EH raccordés à la station.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Zonage communal (SAUNIER, 2003).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Amélioration du fonctionnement de la station (déphosphatation et filière boue) de Châtillon/Chalaronne</b>

Fiche : A-3

COMMUNE (S)  
Châtillon/Chalaronne

Année de Réalisation  
**2008**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La station d'épuration de Châtillon date de 1981 et possède une capacité nominale de 5500 EH. La filière boue a été revue en 1999. L'ouvrage fonctionne du point de vu de sa charge polluante et surtout de la charge hydraulique en limite de ses capacités. La station située en zone sensible, n'est pas équipée d'unité de déphosphatation ni de dénitrification. Compte tenu de l'impact de la station sur la qualité des eaux de la Chalaronne et des objectifs DCE, l'amélioration du fonctionnement de la station et son agrandissement s'impose à plus ou moins moyen terme.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer les normes de rejets de la station  
Limiter l'impact de la station sur le milieu récepteur  
Répondre aux objectifs de la DCE

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Phase 1 : Amélioration de l'existant

- Amélioration du traitement des boues (120 000 € HT)
- Mise en place d'un déssableur
- Mise en place d'un brasseur homogénéisateur permettant la reprise des boues dans le bassin d'orage
- Mise en place de l'auto-surveillance de la STEP

Phase 2 : Amélioration des performances de l'ouvrage

- Mise en place du traitement du phosphore (50 000 € HT).
- Mise en place d'une deuxième ligne de traitement ou d'un traitement tertiaire

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne - Solvay Pharmaceutical

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Filière boue	2008	120 000	30	36 000					70	84 000		
Dessableur	2008		AD									
Brasseur homogénéisateur	2008		AD									
Traitement du phosphore	2010	50 000	30	15 000					70	35 000		
Traitement 2daire ou 3iaire	2010		AD									
<b>TOTAL</b>		<b>170 000</b>	<b>30</b>	<b>51 000</b>					<b>70</b>	<b>119 000</b>		

## INDICATEURS DE SUIVI

Suivi de la qualité de l'eau à l'aval du rejet.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Schéma Directeur Communal (AGE, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		Le Moignans
<b>OPERATION</b>		<b>Création d'un petit ouvrage d'assainissement collectif de 30 EH sur Baneins</b>

Fiche : A-4

COMMUNE (S)  
**Baneins**

Année de Réalisation  
**2011**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Schéma directeur de la commune date de 2001. La lagune de Baneins (250 EH) traite les eaux du centre bourg de la commune. Mise en service en 1987, elle arrive aujourd'hui en limite de capacité. L'état des lieux de l'assainissement non collectif a montré qu'un certain nombre d'habitations situés dans les hameaux isolés de la commune n'étaient pas conformes et ne disposaient pas de la surface de terrain nécessaire pour disposer d'un ANC aux normes. La commune a étudié en 2006 la possibilité de raccorder ces hameaux à la lagune du bourg ou de créer un petit assainissement collectif.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le traitement des eaux usées de la commune  
Raccorder les hameaux des Bagés.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Création d'une lagune de 30 EH (25 000 €)

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Baneins.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
lagune	2011	25 000	AD		40	10 000	40	10 000	20	5 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>AD</b>		<b>40</b>	<b>10 000</b>	<b>40</b>	<b>10 000</b>	<b>20</b>	<b>5 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nbre d'EH de la lagune

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Zonage communal (Charpentier, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		Le Moignans
<b>OPERATION</b>		<b>Augmentation de la capacité de la lagune du Bourg de Baneins</b>

Fiche : A-5

COMMUNE (S)  
**Baneins**

Année de Réalisation  
**2012**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Schéma directeur de la commune date de 2001. La lagune de Baneins (250 EH) traite les eaux du centre bourg de la commune. Mise en service en 1987, elle arrive aujourd'hui en limite de capacité. Les normes de rejets actuels ne sont de plus pas compatibles à l'atteinte du bon état écologique prévu par la DCE d'ici 2015. L'état des lieux de l'assainissement non collectif a montré qu'un certain nombre d'habitations situé dans les hameaux isolés de la commune n'était pas conforme et ne disposait pas de la surface de terrain nécessaire pour disposer d'un ANC aux normes. La commune a étudié en 2006 la possibilité de raccorder ces hameaux à la lagune du bourg ou de créer un petit assainissement collectif.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Mettre en conformité l'unité de traitement

Augmenter la capacité nominale de traitement de la lagune

Améliorer le traitement des eaux usées de la commune et permettre l'atteinte du bon état écologique (Obj. DCE)

Raccorder les hameaux de Bunaz, les Souches et les Billons.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Augmenter la capacité de traitement de la lagune par la transformation de la lagune en filtre planté de roseaux de 450 EH.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Baneins.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
FPR	2011	250 000	22.8	57 000			41	102 500	36.2	90 500		
	<b>TOTAL</b>	<b>250 000</b>	<b>22.8</b>	<b>57 000</b>			<b>41</b>	<b>102 500</b>	<b>36.2</b>	<b>90 500</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nbre d'EH de la lagune

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (Charpentier, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		<b>La Saône</b>
<b>OPERATION</b>		<b>Création d'un petit assainissement collectif de 200 EH sur St Didier/Chal</b>

Fiche : A-6

COMMUNE (S)  
**St Didier-sur-Chalaronne**

Année de Réalisation  
**2013**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le schéma directeur de la commune date de 2000. La communauté de commune construit actuellement une nouvelle station d'épuration de 8000 EH à laquelle seront raccordés de nombreux hameaux de Saint-Didier. Il restera cependant les hameaux de Bourchaneins, les Crozes et Trèves-Giroud qui ne seront pas raccordés. Le zonage propose de créer pour ces hameaux une lagune de 200 EH.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Assainir 3 hameaux isolés

### CONDITION D'EXECUTION

Montrer l'impact négatif des ANC sur les milieux aquatiques

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Création d'une lagune de 200 EH : 180 000 euros.  
Raccordement des habitations à la lagune : 120 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Val de Saône Chalaronne

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Lagune 200 EH	2013	180 000	AD		40	72 000	33	59 400	27	48 600		
Réseaux	2013	120 000	AD		40	48 000	33	39 600	27	32 400		
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>AD</b>		<b>40*</b>	<b>120 000</b>	<b>33</b>	<b>99 000</b>	<b>27</b>	<b>81 000</b>		

\* si nombre d'EH < 200 EH sinon 0%

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'EH de la lagune et nombre d'EH raccordés  
Nbre d'EH de la lagune, nombre d'habitations raccordées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2005).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Calonne
<b>OPERATION</b>		<b>Augmentation de la capacité de la lagune du Bourg de Chaneins</b>

Fiche : A-7

COMMUNE (S)  
**Chaneins**

Année de Réalisation  
**2012**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Schéma directeur de la commune date de 2006. La lagune de Chaneins (350 EH) traite les eaux du centre bourg de la commune. Mise en service en 1989, elle arrive aujourd'hui en limite de capacité : elle reçoit les eaux de 178 habitations soit 445 EH théoriques. La commune prévoit d'ici à 10 ans une augmentation de sa population de 200 habitants. Les normes de rejets fixés ne permettront pas, par ailleurs, l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la DCE sur l'Eau d'ici 2015.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Mettre en conformité l'unité de traitement  
Augmenter la capacité nominale de traitement de la lagune  
Améliorer le traitement des eaux usées de la commune et atteindre le bon état écologique de la Calonne  
Permettre l'extension du village

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Augmenter la capacité de traitement de la lagune par la transformation de la lagune en filtre planté de roseaux de 900 EH : 800 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Chaneins.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
FPR	2014	800 000	15.7	125 700			37	296 000	47.3	378 300		
	<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>	<b>15.7</b>	<b>125 700</b>			<b>37</b>	<b>296 000</b>	<b>47.3</b>	<b>378 300</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nbre d'EH de la lagune

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Calonne
<b>OPERATION</b>		<b>Augmentation de la capacité de la lagune du Bourg de Montceaux</b>

Fiche : A-8

COMMUNE (S)  
**Montceaux**

Année de Réalisation  
**2011**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Schéma directeur de la commune date de 1999. La lagune de Montceaux (250 EH) traite les eaux du centre bourg de la commune et de certains hameaux. Mise en service en 1986, elle dépasse aujourd'hui ses capacités de traitement : 240 habitations raccordées pour 250 EH. La communauté de communes réalise actuellement de nouveaux branchements. Les normes de rejets fixés ne permettront pas, par ailleurs, l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la DCE sur l'Eau d'ici 2015.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Mettre en conformité l'unité de traitement  
Augmenter la capacité nominale de traitement de la lagune  
Améliorer le traitement des eaux usées de la commune et permettre l'atteinte du bon état écologique  
Permettre une urbanisation future autour du centre bourg

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Augmenter la capacité de traitement de la lagune par la transformation de la lagune en filtre planté de roseaux de 800 EH : 720 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de communes Montmerle-3-rivières

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
FPR	2011	720 000	21	151 200			30	216 000	49	352 800		
	<b>TOTAL</b>	<b>720 000</b>	<b>21</b>	<b>151 200</b>			<b>30</b>	<b>216 000</b>	<b>49</b>	<b>352 800</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nbre d'EH de la lagune

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2005).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		L'Avanon
<b>OPERATION</b>		<b>Création d'une nouvelle unité de traitement de 250 EH sur Cruzilles</b>

Fiche : A-9

COMMUNE (S)  
**Cruzilles-les-Mépillat**

Année de Réalisation  
**2013**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Trois hameaux en assainissement non collectifs sont sur le versant de l'Avanon. L'état des lieux des ANC a montré que nombre des installations n'était pas aux normes et que les sols ne sont pas favorables à l'ANC. Aussi la commune envisage de créer un assainissement collectif pour ces trois hameaux qui représentent environ 100 habitations.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le traitement des eaux usées de la commune

### CONDITION D'EXECUTION

Montrer l'impact négatif des ANC sur le milieu aquatique

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Création d'une unité de traitement des eaux usées de 250 EH de type filtre planté de roseaux et le réseau d'assainissement associé.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Cruzilles-les-Mépillats

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
FPR	2013	200 000	AD				40	80 000	60	120 000		
réseaux	2013	500 000	AD				40	200 000	60	300 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>700 000</b>	<b>AD</b>				<b>40</b>	<b>280 000</b>	<b>60</b>	<b>420 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Création de l'unité d'assainissement, linéaire de réseau.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal.

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de le Montellier</b>

Fiche : A-10

COMMUNE (S)  
Le Montellier

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de le Montellier ne possède pas d'assainissement collectif. L'ensemble des maisons possède soit des assainissements non collectifs plus ou moins aux normes soit rien du tout. La commune compte mettre en place son SPANC et prendre en charge la réhabilitation des installations qui ne sont pas aux normes.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations des maisons qui ne sont pas aux normes.

### CONDITION D'EXECUTION

Avoir un SPANC et avoir fait l'état des lieux des ANC. Habitation antérieure à 1996.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réhabilitation des maisons non-conforme de type 1 et 2 soit 116 habitations \* 5700 = 661 200 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de le Montellier ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réhabilitation des ANC	2011	661 200	AD						100	661 200		
	<b>TOTAL</b>	<b>661 200</b>	<b>AD</b>						<b>100</b>	<b>661 200</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assainissement réhabilité.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la commune de Joyeux</b>

Fiche : A-11

COMMUNE (S)  
Joyeux

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Joyeux possède une lagune de 250 EH et 60 habitations en ANC. L'ensemble des habitations en ANC possède soit des installations plus ou moins aux normes soit rien du tout (60% en P1). La commune compte mettre en place son SPANC et initier la réhabilitation des installations qui ne sont pas aux normes.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations des maisons qui ne sont pas aux normes.

### CONDITION D'EXECUTION

Avoir un SPANC et avoir fait l'état des lieux des lieux des ANC. Habitation antérieure à 1996.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réhabilitation des maisons non-conforme de type 1 et 2 soit 35 habitations \* 4000 = 140 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Joyeux ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réhabilitation des ANC	2010	140 000	AD						100	140 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000</b>	<b>AD</b>						<b>100</b>	<b>140 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assainissement réhabilité.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de St Marcel</b>

Fiche : A-12

COMMUNE (S)  
St Marcel en Dombes

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de St Marcel en Dombes possède une à boues activées de 1200 Eh et 45 habitations en ANC. L'ensemble des habitations en ANC possède soit des installations plus ou moins aux normes soit rien du tout. La commune compte mettre en place son SPANC et initier la réhabilitation des installations qui ne sont pas aux normes.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations des maisons qui ne sont pas aux normes.

### CONDITION D'EXECUTION

Avoir un SPANC et avoir fait l'état des lieux des ANC. Habitation antérieure à 1996.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réhabilitation des maisons non-conforme soit 35 habitations \* 4000 = 140 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de St Marcel en Dombes ou la particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réhabilitation des ANC	2010	140 000	AD						100	140 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000</b>	<b>AD</b>						<b>100</b>	<b>140 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assainissement réhabilité.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de Lapeyrouse</b>

Fiche : A-13

COMMUNE (S)  
Lapeyrouse

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Lapeyrouse possède une lagune de 200 Eh et 113 habitations en ANC. L'ensemble des habitations en ANC possède soit des installations plus ou moins aux normes soit rien du tout. La commune compte mettre en place son SPANC et initier la réhabilitation des installations qui ne sont pas aux normes.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations des maisons qui ne sont pas aux normes.

### CONDITION D'EXECUTION

Avoir un SPANC et avoir fait l'état des lieux des ANC. Habitation antérieure à 1996.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réhabilitation des maisons non-conforme soit 75 habitations \* 4000 = 300 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Lapeyrouse ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réhabilitation des ANC	2009	300 000	AD						100	300 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>AD</b>						<b>100</b>	<b>300 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assainissement réhabilité.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la CC Chalaronne Centre</b>

Fiche : A-14

COMMUNE (S)  
CC Chalaronne Centre

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

La communauté de commune Chalaronne Centre regroupe 6 communes situées sur les territoires de Chalaronne : Sandrans, Relevant, Baneins, Dompierre-sur-Chalaronne, Abergement Clémencia et Châtillon sur Chalaronne. Toutes les communes possèdent des assainissements collectifs mais de nombreux hameaux isolés resteront en ANC. Le nombre total d'ANC est de 656 installations (102 foyers à l'Abergement Clémencia, 100 à Baneins, 234 à Châtillon sur Chalaronne, 20 à Dompierre sur Chalaronne, 101 à Relevant et 99 à Sandrans).

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif.  
A l'échelle des 6 communes, ce sont 87% des ANC qui sont à réhabiliter, soit 571 installations.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Remplacer ou compléter les installations d'assainissement non collectifs des habitations antérieures à 1996 afin qu'elles répondent aux normes en vigueur :  $571 \times 5253 = 3\,000\,000$  euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Chalaronne Centre ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes**		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Tranche 1	2009	1 500 000	AD		20	300 000			80	1 200 000		
Tranche 2	2012	1 500 000	AD		AD				100	1 500 000		
<b>TOTAL</b>		<b>3 000 000</b>	<b>AD</b>		<b>10</b>	<b>300 000</b>			<b>90</b>	<b>2 700 000</b>		

Tranche 1 : Il est peu probable que l'ensemble des assainissements non collectifs soient réhabilités pendant la période du contrat de rivière, il est donc proposé de réaliser une première tranche correspondant à la moitié des installations.

Tranche 2\* : Deuxième moitié des ANC dans l'hypothèse où la première moitié aura été réhabilitée et où il reste des crédits disponibles.

\*\*Les aides de la région Rhône Alpes sont subordonnées à une maîtrise d'ouvrage publique.

## **INDICATEURS DE SUIVI**

---

Nombre d'installations réhabilitées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Rapport d'inspection des ANC (CC Chalaronne Centre 2007).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la CC Chanstrival</b>

Fiche : A-15

COMMUNE (S)  
CC Chanstrival

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

La communauté de commune Chanstrival regroupe les communes de Chaneins, Saint-Trivier-sur-Moignans et Valeins. La commune de Valeins ne possède pas d'assainissement non collectif. Les communes de Chaneins et de St Trivier possèdent de nombre hameaux isolés qui resteront en ANC. Le nombre total d'ANC est 347. 153 sont classés en priorité 1 selon les critères de l'Agence de l'Eau, 152 en priorité 2 et 42 en priorité 3.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations d'assainissement non conformes antérieures à 1996.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Remplacer ou compléter les installations d'assainissement non collectifs des 305 habitations afin qu'elles répondent aux normes en vigueur :  $305 \times 7000 = 2.135.000$  euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Chanstrival ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes**		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Tranche 1	2008	1 494 500	AD		14	213 500			86	1 281 000		
Tranche 2	2012	640 500	AD		AD*				100	640 500		
<b>TOTAL</b>		<b>2 135 000</b>	<b>AD</b>		<b>10</b>	<b>213 500</b>			<b>90</b>	<b>1 921 500</b>		

Tranche 1 : Il est peu probable que l'ensemble des assainissements non collectifs soient réhabilités pendant la période du contrat de rivière, il est donc proposé de réaliser une première tranche correspondant au 2/3 des installations.

Tranche 2\* : troisième tiers des ANC dans l'hypothèse où les premiers 2/3 auraient été réhabilités et où il resterait des crédits disponibles.

\*\*Les aides de la région Rhône Alpes sont subordonnées à une maîtrise d'ouvrage publique.

## **INDICATEURS DE SUIVI**

---

Nombre d'installations réhabilitées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Rapport d'inspection des ANC (SDEI 2007).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la CC Val de S. Chalaronne</b>

Fiche : A-16

COMMUNE (S)  
CC Val de Saône  
Chalaronne

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

La communauté de commune Val de Saône Chalaronne regroupe les communes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoisse, Illiat, Garnerans, Peyzieux-sur-Saône et Mogneneins toutes présentes sur les territoires de Chalaronne. La communauté de communes possède le SPANC et réalise actuellement l'état des lieux de ses ANC. Elle compte environ 900 ANC.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes antérieures à 1996

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Remplacer ou compléter les installations d'assainissement non collectifs des habitations afin qu'elles répondent aux normes en vigueur : 1<sup>er</sup> tranche :  $311 \times 4500 = 1\,400\,000$  euros.  
2<sup>ème</sup> tranche :  $311 \times 4500 = 1\,400\,000$  euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Val de Saône Chalaronne ou le particulier si par convention de mandat.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes**		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Tranche 1	2008	1 400 000	AD		20	280 000			80	1 120 000		
Tranche 2	2012	1 400 000	AD		AD*				80	1 400 000		
<b>TOTAL</b>		<b>2 800 000</b>	<b>AD</b>		<b>10</b>	<b>280 000</b>			<b>90</b>	<b>2 520 000</b>		

Tranche 1 : Il est peu probable que l'ensemble des assainissements non collectifs soient réhabilités pendant la période du contrat de rivière, il est donc proposé de réaliser une première tranche correspondant à la moitié des installations.

Tranche 2\* : Deuxième moitié des ANC dans l'hypothèse où la première moitié aura été réhabilitée et où il reste des crédits disponibles.

\*\*Les aides de la région Rhône Alpes sont subordonnées à une maîtrise d'ouvrage publique.

## **INDICATEURS DE SUIVI**

---

Nombre d'installations réhabilitées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Rapport d'inspection des ANC (SDEI 2007).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		BV
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la CC Montmerle 3 Rivières</b>

Fiche : A-17

COMMUNE (S)  
CC Montmerle 3 Rivières

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

La communauté de communes Montmerle 3 rivières regroupe les communes de Genouilleux, Guéreins, Montceaux, Francheleins, Lurcy et Montmerles-sur-Saône ; Seules les 4 premières communes sont situées dans le périmètre du contrat de rivière. La communauté de communes possède le SPANC et réalise actuellement l'état des lieux de ses ANC. 69 propriétés sont classées en P1 (assainissement non-conforme et non performant entraînant une pollution pour le milieu, réhabilitation urgente), 62 propriétés sont classées en P2 (assainissement non conforme, nécessitant une réhabilitation partielle)

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes antérieures à 1996

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Remplacer ou compléter les installations d'assainissement non collectifs des habitations afin qu'elles répondent aux normes en vigueur soit 111 \*4000: 524 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Montmerle -3 Rivières ou particuliers si par convention de mandats.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes**		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
		Tranche 1	2008	366 800	AD		10	36 680			90	330 120
Tranche 2	2012	157 200	AD		10*	15 720			90	141 480		
<b>TOTAL</b>		<b>524 000</b>	<b>AD</b>		<b>10</b>	<b>52 400</b>			<b>90</b>	<b>471 600</b>		

Tranche 1 : Il est peu probable que l'ensemble des assainissements non collectifs soient réhabilités pendant la période du contrat de rivière, il est donc proposé de réaliser une première tranche correspondant au 2/3 des installations.

Tranche 2\* : Dernier tiers des ANC dans l'hypothèse où les premiers 2/3 auraient été réhabilités et où il resterait des crédits disponibles.

\*\*Les aides de la région Rhône Alpes sont subordonnées à une maîtrise d'ouvrage publique.

## **INDICATEURS DE SUIVI**

---

Nombre d'installations réhabilitées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Rapport d'inspection des ANC (SDEI 2007).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
<b>COURS D'EAU</b>		Avanon
<b>OPERATION</b>		<b>Réhabilitation des assainissements non collectifs de la commune de Bey</b>

Fiche : A-18

COMMUNE (S)  
BEY

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Bey ne possède pas d'assainissement collectif. L'ensemble des maisons possède soit des assainissements non collectifs plus ou moins aux normes soit rien du tout. La communauté de communes de Pont de Veyle possède le SPANC mais ne désire pas être maître d'ouvrage des travaux de réhabilitations des installations d'assainissement non collectifs. La commune de Bey désire par contre faire bénéficier à ses administrés des subventions proposées par l'Agence de l'Eau.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réhabiliter les installations des maisons qui ne sont pas aux normes.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réhabilitation des maisons non-conforme de type 1 et 2 soit habitations 45\*4500 = 202 500 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Bey ou particuliers si par convention de mandats.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réhabilitation des ANC	2009	202 500			AD						100	202 500		
	TOTAL	<b>202 500</b>			<b>AD</b>						<b>100</b>	<b>202 500</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assainissement réhabilité.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		L'Avanon
<b>OPERATION</b>		<b>Schéma d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Bey</b>

Fiche : A-19

COMMUNE (S)  
Bey

Année de Réalisation  
**2008**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le zonage d'assainissement prévoit que la commune reste en ANC. Les rejets des assainissements non collectifs des particuliers sont collectés par le réseau d'eau pluviale de la commune avant d'être rejeté dans l'Avanon ou dans le Cresençon. La commune prévoit la construction de nouvelles habitations. Le réseau d'eau pluviale risque alors d'être insuffisant.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le fonctionnement du réseau d'eau pluviale  
Limiter les pollutions au milieu naturel

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales. Ce schéma a pour objet de proposer s'il y a lieu des aménagements pertinents visant à limiter les surcharges du réseau (bassin d'orage éventuellement), et à limiter les pollutions par les rejets des assainissements non collectifs.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Bey

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Zonage des eaux pluviales	2008	10 000	0	0			0	0	100	10 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>10 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation du schéma

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2003).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		L'Avanon
<b>OPERATION</b>		<b>Extension du réseau d'assainissement de Garnerans</b>

Fiche : A-20

COMMUNE (S)  
Garnerans

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune possède deux lagunes. Elle transforme actuellement la lagune du Bourg en filtre planté de roseaux. L'agrandissement de cette lagune permet de raccorder d'autres hameaux plutôt que de construire un nouvel ouvrage plus petit.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le taux de collecte de la commune.  
Raccordement du hameau de Romans.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Construction d'un réseau : 300 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Val de Saône Chalaronne

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau	2009	300 000					33	99 000	67	201 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>					<b>33</b>	<b>99 000</b>	<b>67</b>	<b>201 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux créés.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Zonage communal (Geo +, 2000).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Extension du réseau d'assainissement Etude diagnostic du réseau et recherche d'eaux claires parasites de Monthieux</b>

Fiche : A-21

COMMUNE (S)  
**Monthieux**

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Monthieux réalise actuellement son zonage d'assainissement. Les premiers éléments montrent que la lagune (400 EH) arrive en limite de capacité (350 EH raccordés). La commune envisage cependant le raccordement de 31 nouvelles habitations. Elle n'envisage pas d'agrandir la capacité épuratoire de la station. D'autre part, la pompe de relevage semble fonctionner anormalement en période de pluie et la recherche d'eaux claires parasites serait un plus pour le fonctionnement de la lagune.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration  
 Eliminer les eaux claires parasites  
 Raccorder de nouvelles habitations

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Diagnostic du fonctionnement réseau/ STEP et  
 Recherche d'eaux claires parasites : 10 000 euros  
 Elimination des eaux claires parasites : en attente donnée  
 Extension du réseau : en attente donnée

### MAITRE D'OUVRAGE

**Commune de Monthieux**

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Etude	2009	10 000	50	5 000			10	1 000	40	4 000		
travaux	2010	40 000	AD				32	12 800	68	27 200		
<b>TOTAL</b>		<b>50 000</b>	<b>10</b>	<b>5 000</b>			<b>27.6</b>	<b>13 800</b>	<b>62.4</b>	<b>31 200</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux créés ou réhabilités.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Etude Diagnostic du Réseau (SDEI 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Elimination des eaux claires parasites de St Marcel</b>

Fiche : A-22

COMMUNE (S)  
**Saint Marcel**

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune de Saint Marcel est équipée d'une station d'épuration à boues activées de 1500 EH et datant de 2000. La STEP est fréquemment en surcharge hydraulique du fait de la présence importante d'eaux claires parasites. Suite à un premier diagnostic réseau en 1999, des travaux de réhabilitations ont eu lieu. Il persiste cependant des entrées inexploitées et un DO a été installé en tête de station.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration  
 Eliminer les eaux claires parasites  
 Limiter les rejets du DO dans le milieu naturel

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Diagnostic poussé du réseau et de la STEP : 20 000 euros.  
 Réhabilitation des réseaux : 50 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint Marcel-en-Dombes

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
Diagnostic	200	20 000	50	10 000			10	2 000	40	8 000			
Réhabilitation	2010	50 000	AD				36.5	18 250	63.5	31 750			
<b>TOTAL</b>		<b>70 000</b>	<b>14.3</b>	<b>10 000</b>			<b>28.9</b>	<b>20 250</b>	<b>56.8</b>	<b>39 750</b>			

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux réhabilités – Volume d'entrée des eaux claires parasites en tête de station.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (2001).

# VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Fiche : A-23

COMMUNE (S)  
**Villars les Dombes**

Année de Réalisation  
**2008**

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Elimination des eaux claires parasites de Villars les Dombes</b>

## CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La station d'épuration de Villars-les-Dombes (6000 EH) a été mise en service en 2003. Elle présente fréquemment des niveaux de rejets non-conformes du fait de l'importance des quantités d'eau parasite qu'elle reçoit. La commune a mené en 2005-2006 une étude diagnostique complète des réseaux. Celle-ci a montré l'importance des entrées d'eaux claires parasites dues à la fois à de mauvais branchements mais aussi, à l'ancienneté des conduites. De nombreuses surverses dans le milieu naturel y compris par temps sec sont observées.

## OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration  
 Eliminer les eaux claires parasites  
 Mettre en conformité le réseau et les DO et les surverses.

## DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Situation	Projet	Prix	Priorité	Travaux	Date de réalisation	Qté d'eaux claires parasites éliminées au minimum en m3/j	Charge de pollution équivalente en Habitant	Remarques
Rue du Bugey		90 000 €	1	Eaux parasites + effondrement sur chaussée	rapidement	8	200	Réseaux effondrés avec risque d'effondrement de chaussée
Rue Pasteur		10 000 €	1	Eaux parasites + effondrement sur chaussée	rapidement	5	300	Réseaux effondrés avec risque d'effondrement de chaussée
<b>Sous total</b>		<b>100 000 €</b>						
Rue St Michel	Projet n°2	65 000 €	2	Eaux parasites permanentes + surverses au milieu naturel	1 à 2 ans	5	3500	collecteur cassé : perte d'effluent
Poponatière/Mantollière	Projet n°4	220 000 €	2	Eaux parasites permanentes + surverses au milieu naturel + extension de réseau	1 à 2 ans	12	300	500 EH supplémentaire à terme
Mise en conformité DO du poste général		10 000 €	2	Autosurveillance	1 à 2 ans		2500	
Secteur les oures		340 000 €	3	Eaux parasites permanentes + surverses au milieu naturel	1 à 2 ans	10	460	500 à 800 supplémentaires avec le parc des oiseaux + surverse en temps sec et temps de pluie (nombreux apports d'eaux pluviales sur des réseaux séparatifs et unitaires déjà surchargés et entraînant des perturbations plus en aval)
<b>Sous total</b>		<b>635 000 €</b>						
Parc des oiseaux		30 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	5	500 à 800	Bouchage récurrent du réseau
Regards à réparer		20 000 €	3	Eaux parasites + problèmes d'exploitation	2 à 3 ans			
Montrollier		30 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	12	150	Effondrement de collecteur, problèmes d'écoulement
Crapot/Montessuis		25 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	70	250	
Quequet		16 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	8	100	Entrée d'eaux localisées
ZI colombier/ZI tuilleries/Fréchet		48 000 €	3	Eaux parasites + obstruction par des graisses	2 à 3 ans	118	500	
Bord de Chalaronne		20 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	20	800	Réseaux cassés
Rue de Bresse		28 000 €	3	Eaux parasites	2 à 3 ans	7	150	Réseaux cassés
Chemin de Filloy	Projet n°3	150 000 €	3	Eaux parasites permanentes + surverses au milieu naturel	2 à 3 ans	12	500	
Ozanim/ancienne STEP	Projet n°1	150 000 €	3	Eaux parasites permanentes + surverses au milieu naturel	2 à 3 ans	5	3600	Réseau sous dimensionné générant des surverses du DO amont en temps de pluie
<b>Sous total</b>		<b>517 000 €</b>						
Rue de l'agriculture		20 000 €	4	Eaux parasites	3 à 5 ans	3	100	
Etang chaffaud étang perche		120 000 €	4	Extension de réseau	3 à 5 ans		70	
<b>Sous total</b>		<b>140 000 €</b>						
Quartier St Michel	Projet n°5	150 000 €	5	Extension de réseau	à définir		60	
La Platte	Projet n°6	120 000 €	5	Extension de réseau	à définir		30	
Mise à niveau regards visites		20 000 €	5	exploitation	à définir		30	
<b>Sous total</b>		<b>290 000 €</b>						
<b>Coût total des Projets</b>		<b>1 682 000 €</b>						

## MAITRE D'OUVRAGE

---

Commune de Villars-les-Dombes.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Mise en conformité des réseaux	2008	1 682 000			AD				29		71			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 682 000</b>			AD				29		71			

## INDICATEURS DE SUIVI

---

Linéaire de réseaux créés, nombre de station.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Etude Diagnostique du Réseau (SDEI 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Raccordement du hameau des Réveillères à la lagune du Bourg de la Chapelle</b>

Fiche : A-24

COMMUNE (S)  
Chapelle du Châtelard

Année de Réalisation  
2012

### CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune est équipée d'une lagune d'une capacité nominale de 250 EH. Celle-ci n'a pas d'influence apparente sur la Chalaronne qui est de qualité mauvaise à l'aval de son rejet.

La commune compte 82 foyers en assainissement autonome. La majorité des foyers possèdent des filières de traitement inadaptées voir aucun traitement des eaux. L'intégralité des dispositifs est à réhabiliter en particulier pour le hameau de Reveillères proche du captage de la commune.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Protéger la ressource en eau au niveau du captage.

Protéger les milieux récepteurs

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

- Raccordement du hameau des Reveillères à la lagune du Bourg:

Nature des travaux	Diamètre (mm)	Linéaire en m	Coût en € HT
Création d'un réseau de collecte	200	90	21 150
Branchement			5 490
Conduite de refoulement	200	750	68 250
		<b>TOTAL</b>	<b>94 890</b>

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de la Chapelle du Châtelard

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau de collecte	2014	21 150			AD				35	7 402	65	13 747		
Conduite de refoulement	2014	5 490			AD				35	1 922	65	3 569		
branchement	2014	68 250			AD				35	23 888	65	44 362		
	<b>TOTAL</b>	<b>94 890</b>			<b>AD</b>				<b>35</b>	<b>33 212</b>	<b>65</b>	<b>61 678</b>		

## **INDICATEURS DE SUIVI**

---

Linéaire de réseaux créés, nombre de station.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Zonage communal (SAUNIER, 2003).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Elimination des eaux parasites du réseau situé en bordure de Chalaronne à Châtillon/Chalaronne</b>

Fiche : A-25

COMMUNE (S)  
Châtillon/Chalaronne

Année de Réalisation  
**2008**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La conduite de transport principale d'eau usée de la commune est située dans les berges de la Chalaronne. Ces conduites en fonte sont aujourd'hui vétustes et il arrive fréquemment que la Chalaronne augmente le débit de la station en hiver et inversement en été.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Limiter l'impact de la station sur le milieu récepteur  
 Améliorer le fonctionnement de la station  
 Améliorer la qualité des eaux de la rivière  
 Répondre aux objectifs de la DCE

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Elimination des eaux parasites des réseaux de transports situés en bordure de Chalaronne par manchage : 300 000 €  
 Ces travaux seront suivis d'une nouvelle étude diagnostic du couple station/réseau afin de déterminer s'il reste des dysfonctionnements : 20 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Elimination des ECP	2008	300 000	AD						100	300 000		
Diagnostic Réseaux	2010	20 000	50	10 000					50	10 000		
<b>TOTAL</b>		<b>320 000</b>	<b>3.1</b>	<b>10 000</b>					<b>96.9</b>	<b>310 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire réhabilité

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).  
Schéma Directeur Communal (AGE, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Extension du réseau d'assainissement au lieu dit de Cotton à Châtillon</b>

Fiche : A-26

COMMUNE (S)  
Châtillon/Chalaronne

Année de Réalisation  
**2013**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La station d'épuration de Châtillon date de 1981 et possède une capacité nominale de 5500 EH. La filière boue a été revue en 1999. L'ouvrage fonctionne du point de vue de sa charge polluante et surtout de la charge hydraulique en limite de ses capacités. La station située en zone sensible, n'est pas équipée d'unité de déphosphatation ni de dénitrification. Compte tenu de l'impact de la station sur la qualité des eaux de la Chalaronne et des objectifs DCE, l'amélioration du fonctionnement de la station et son agrandissement s'impose à plus ou moins moyen terme.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

*Le hameau de Cotton compte plusieurs maisons qui n'ont pas la surface suffisante pour mettre en place un assainissement non collectif aux normes. De plus l'aptitude des sols à l'épuration, comme globalement tous ceux du territoire, est mauvais. Cette action a donc pour objectif de limiter les pollutions ponctuelles dues aux assainissements autonomes défectueux ou inexistant et de raccorder les maisons à la station communale.*

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Raccordement du hameau de Cotton :

Nature des travaux	Diamètre (mm)	Linéaire en m	Coût en € HT
Création d'un réseau de collecte	200	90	21 150
Branchement			5 490
Conduite de refoulement	200	750	68 250
		<b>TOTAL</b>	<b>125 000</b>

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau de collecte	2013	21 150	AD						100	21 150		
Branchement	2013	5 490	AD						100	5 490		
Conduite de refoulement	2013	68 250	AD						100	68 250		
TOTAL		125 000	AD						100	125 000		

## INDICATEURS DE SUIVI

---

Linéaire de réseaux créés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Schéma Directeur Communal (AGE, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Extension du réseau d'assainissement de l'Abergement Clémencia</b>

Fiche : A-27

COMMUNE (S)  
Abergement Clémencia

Année de Réalisation  
**2008**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La station d'épuration de Châtillon Abergement date de 1981 et possède une capacité nominale de 5500 EH. La filière boue a été revue en 1999. L'ouvrage fonctionne, du point de vue de sa charge polluante et surtout de la charge hydraulique, en limite de ses capacités. La commune de l'Abergement-Clémencia souhaite raccorder 7 habitations prévues en assainissement collectif dans le zonage.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le taux de collecte de la commune

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Raccordement de 7 habitations : 171 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de l'Abergement Clémencia

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau	2008	171 000	AD				40	68 400	60	102 600		
	<b>TOTAL</b>	<b>171 000</b>	<b>AD</b>				<b>40</b>	<b>68 400</b>	<b>60</b>	<b>102 600</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux créés.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Zonage communal (Saunier, 2005).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer les réseaux d'assainissement
<b>COURS D'EAU</b>		Le Moignans
<b>OPERATION</b>		<b>Elimination des eaux parasites du réseau du bourg de St Trivier/Moignans</b>

Fiche : A-28

COMMUNE (S)  
St Trivier/Moignans

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La station d'épuration de St Trivier-sur-Moignans date de 1999 et possède une capacité nominale de 1200 EH. Elle est fréquemment en surcharge hydraulique. Une étude approfondie (SOGEDO 2000) du réseau et de recherche d'eau claire parasite a montré la nécessité de réhabiliter le réseau du centre du bourg. Il est proposé de poser une nouvelle canalisation à côté de l'ancienne qui récupérerait les eaux usées, l'existante recueillerait les eaux pluviales. La commune poursuit actuellement le programme de travaux proposés. Un certain nombre de linéaire a déjà été traité, il reste cependant à réhabiliter une partie du réseau de la rue de la République et de la rue Montpensier.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Limiter l'impact de la station sur le milieu récepteur  
 Améliorer le fonctionnement de la station  
 Améliorer la qualité des eaux de la rivière  
 Répondre aux objectifs de la DCE

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Mise en place d'un deuxième réseau pour les eaux usées rue Montpensier et rue de la république : 1 000 000 euros. Ces travaux pourront être engagés après étude de leur intérêt pour le fonctionnement du couple STEP/réseau

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint Trivier sur Moignans.

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau	2010	1 000 000	AD				27	270 000	73	730 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>AD</b>				<b>27</b>	<b>270 000</b>	<b>73</b>	<b>730 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux créés.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Schéma Directeur Communal (1999).

Diagnostic du Réseau d'assainissement (SOGEDO, 2000)

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le réseau d'assainissement
<b>COURS D'EAU</b>		Le Moignans
<b>OPERATION</b>		<b>Raccordement de hameaux isolés à la lagune du bourg de Baneins</b>

Fiche : A-29

COMMUNE (S)  
Baneins

Année de Réalisation  
**2013**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Schéma directeur de la commune date de 2001. La lagune de Baneins (250 EH) traite les eaux du centre bourg de la commune. Mise en service en 1987, elle arrive aujourd'hui en limite de capacité. L'état des lieux de l'assainissement non collectif a montré qu'un certain nombre d'habitations situés dans les hameaux isolés de la commune n'étaient pas conformes et ne disposaient pas de la surface de terrain nécessaire pour disposer d'un ANC aux normes. La commune a étudié en 2006 la possibilité de raccorder ces hameaux à la lagune du bourg ou de créer un petit assainissement collectif.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Mettre aux normes les assainissements non collectifs  
Raccorder les hameaux de Bunaz, les Souches et les Billons à la lagune du bourg

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Raccordement des hameaux :

Nature des travaux	Diamètre (mm)	Linéaire en m	Coût en € HT
Création du réseau des Bunaz	200		80 000
Création du réseau des Souches	200		125 000
Création du réseau des Billons	200		70 000
		<b>TOTAL</b>	<b>275 000</b>

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Baneins.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Collecte au Bunaz	2013	80 000	AD				41	32 800	59	47 200		
Collecte des Souches	2014	125 000	AD				41	51 250	59	73 750		
Collecte des Billons	2015	70 000	AD				41	28 700	59	41 300		
<b>TOTAL</b>		<b>275 000</b>	<b>AD</b>				<b>41</b>	<b>112 750</b>	<b>59</b>	<b>162 250</b>		

## INDICATEURS DE SUIVI

---

Linéaire de réseaux créés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

Zonage communal (Charpentier, 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne
<b>OPERATION</b>		<b>Diagnostic du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales de St André de Corcy</b>

Fiche : A-30

COMMUNE (S)  
St André de Corcy

Année de Réalisation  
**2008**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Un premier diagnostic réseau a été fait en 1998 principalement sur le réseau d'eaux usées en séparatif. Depuis, lors de fortes pluies, la commune observe de nombreux problèmes sur son réseau d'eaux usées unitaire et sur le réseau d'eau pluviale ensuite (remontées d'eaux usées dans les habitations, inondations etc..). Aussi malgré les travaux engagés par la commune d'autres problèmes sont apparus.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Limitier les pollutions diffuses causées par le dysfonctionnement du réseau  
Réhabiliter le réseau

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Etude diagnostic du réseau d'eaux usées unitaires et d'eaux pluviales : 25 000 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

Saint André de Corcy

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Etude	2008	25 000	47	11 750			10	2 500	43	10 750		
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>47</b>	<b>11 750</b>			<b>10</b>	<b>2 500</b>	<b>43</b>	<b>10 750</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux réhabilité.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Petite Calonne
<b>OPERATION</b>		<b>Extension du réseau d'assainissement de Peyzieux sur Saône</b>

Fiche : A-31

COMMUNE (S)  
Peyzieux/Saône

Année de Réalisation  
**2009**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune possède un filtre planté de roseaux de 500 EH depuis 2005. Le projet initial prévoyait de raccorder l'ensemble des habitations du bourg. Une tranche de réseau de 700 m reste à faire.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer le taux de collecte de la commune

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Construction d'un réseau de collecte de 700 m : 101 500 euros.

### MAITRE D'OUVRAGE

CC Val de Saône Chalaronne

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Réseau	2009	101 500					33	33 495	67	68 005		
	<b>TOTAL</b>	<b>101 500</b>					<b>33</b>	<b>33495</b>	<b>67</b>	<b>68 005</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de réseaux créés.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTTC; 2006). Zonage communal (Geo +, 2000).

## VOLET A : QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
<b>COURS D'EAU</b>		La Calonne
<b>OPERATION</b>		<b>Diagnostic du réseau d'eau pluviale de la commune de Guéreins</b>

Fiche : A-32

COMMUNE (S)  
Guéreins

Année de Réalisation  
**2010**

### CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune possède une partie de son réseau en séparatif. Elle est cependant confrontée lors de gros orages à des débordements importants occasionnant des érosions importantes des sols et des routes. Dans le but d'améliorer la collecte et le transfert des eaux pluviales, elle aimerait effectuer un diagnostic de son réseau et réaliser un schéma d'assainissement de ces eaux pluviales.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Améliorer la collecte et le transfert des eaux pluviales.

### DEFINITION DE L'OPERATION ET DEVIS ESTIMATIF

Etude diagnostic du réseau d'eau pluviale et schéma d'assainissement : 20 000 euros

### MAITRE D'OUVRAGE

Guéreins

### PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Etude	2010	20 000							100	20 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>							<b>100</b>	<b>20 000</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation du diagnostic

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assainissement domestique : état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des territoires de Chalaronne (SMTC; 2006). Zonage communal (Geo +, 2000).

## VOLET A : AMELIORER OU PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

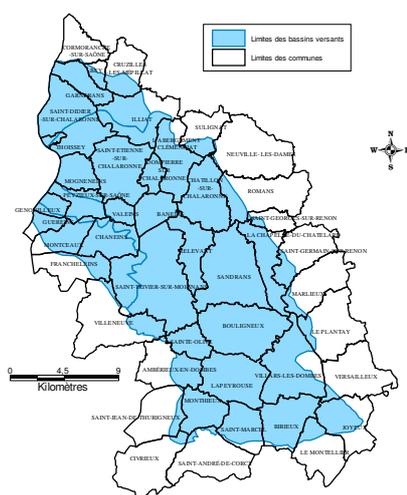
<b>OBJECTIF</b>	AA	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Lutter contre les pollutions diffuses non agricoles
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne, la Calonne, la Petite Calonne, l'Avanon et leurs affluents
<b>OPERATION</b>		<b>Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux</b>

Fiche : A-33

COMMUNE (S)  
Toutes

Année de Réalisation  
**2008-2012**

### LOCALISATION



**Secteur concerné**  
Toutes les communes

### CONTEXTE



Les analyses de la qualité de l'eau des Territoires de Chalaronne ont révélé la présence de produits phytosanitaires, principalement des herbicides. Ces molécules proviennent des usages agricoles et non agricoles.

Certaines molécules détectées dans les eaux sont spécifiques des usages non agricoles sur cette zone: aminotriazole, diuron et flazasulfuron.

L'étude des pollutions diffuses des Territoires de Chalaronne a montré que l'entretien des espaces verts par les communes représente près d'une tonne de matières actives en 2006.

De plus, ce travail a mis en évidence des pratiques très disparates d'une commune à une autre :

- les petites communes (moins de 1000 habitants) non classées en villes fleuries utilisent un faible nombre de produits mais les employés communaux ne disposent pas de connaissances

et de compétences techniques suffisantes : dans certains cas, le choix des produits et les conditions d'application ne sont pas optimales.

- les grandes communes (plus de mille habitants) classées en villes fleuries utilisent un nombre de produits plus important (désherbage et entretien des massifs fleuris). Le personnel est mieux formé mais on observe un recours quasi systématique au désherbage chimique pour contrôler le développement des mauvaises herbes ou des maladies.

Les rencontres de terrain ont permis de constater une banalisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et la perte de la notion de danger vis-à-vis de ces produits. Ces derniers sont toxiques et peuvent présenter des risques pour la santé humaine, tant pour les employés communaux applicateurs des produits que pour les utilisateurs des espaces publics.

Une utilisation mal raisonnée des produits phytosanitaires augmente également le risque de transfert des matières actives vers les eaux superficielles.

## **OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DES OPERATIONS**

---

- Accroître les compétences techniques du personnel applicateur des communes :
  - Meilleure connaissance des produits (mode d'action, persistance...)
  - Améliorer les conditions d'application et de stockage des produits...  
L'objectif est de former 75 % du personnel applicateur des Territoires de Chalaronne.
- Sensibiliser le personnel applicateur à la protection de l'utilisateur. Cette prise de conscience du danger pour l'homme permettra de faire mieux comprendre les risques pour l'environnement
- Mettre en place un plan de désherbage communal. Cet outil de diagnostic permet de répondre à un double objectif :
  - Développer l'enregistrement des pratiques phytosanitaires
  - Mettre en évidence les zones sensibles à l'échelle des communes et proposer des solutions d'entretien adaptées au contexte : non désherbage (enherbement permanent), promotion des techniques alternatives, désherbage mécanique, changement de produits, diminution des doses, paillage des arbustes...
- Envisager la mise en place de techniques alternatives pour certaines communes (achat de matériel spécifique)

## **DEFINITION DE L'OPERATION**

---

L'opération s'articule autour de deux actions complémentaires :

- Formation du personnel applicateur de produits phytosanitaires de la commune :  
Cette action constitue un préalable à toute action engagée auprès des communes. Elle comprendra un volet théorique et pratique.
  - Formation théorique : elle permettra d'aborder les aspects réglementaires de base sur les produits phytosanitaires, les conséquences environnementales et pour la santé humaine de la mauvaise application de ces substances, les règles de bonne utilisation et de bon stockage de ces produits et les manœuvres à éviter. Cette formation se déroulera sur environ une journée et demi.
  - Formation pratique : au cours d'une demi-journée, le personnel applicateur pourra concrètement doser les produits, manipuler les pulvérisateurs et apprécier les conditions d'application.

La formation sera l'occasion d'aborder les problèmes rencontrés par le personnel et d'apporter des conseils sur le choix des produits en fonction des situations rencontrées.

Elle permettra également de sensibiliser les applicateurs au raisonnement du désherbage et aux méthodes alternatives.

Les formations se dérouleront par secteur géographique avec environ 10 participants par session. Un document sera remis aux participants pour rappeler les points essentiels abordés lors de la formation. Ce document pourra s'accompagner de petites plaquettes pouvant être affichées (règles de sécurité, conditions d'application...).

- Plan de désherbage communal :

Il comportera deux étapes :

- diagnostic des pratiques (état initial):
  - o inventorer les pratiques phytosanitaires
  - o définir des objectifs d'entretien des espaces verts
  - o classement des zones désherbées (surfaces ruisselantes, imperméables...)
  - o choix des méthodes d'entretien

Sur les zones à risque de la commune, des solutions alternatives au désherbage chimique pourront être proposées (désherbage mécanique, thermique, non désherbage). Ce diagnostic permettra de compléter les données issues des enquêtes communales réalisées pour l'étude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires.

- suivi des pratiques :
  - o enregistrement des pratiques
  - o bilan annuel du plan de désherbage (respect du plan, investissements réalisés...)

Le plan de désherbage permettra de réaliser un suivi pour rendre compte de l'efficacité des pratiques mises en œuvre et des évolutions constatées.

Suite à la réalisation d'un plan de désherbage, le syndicat encouragera l'achat de matériel de désherbage alternatif par les communes pour diminuer les quantités de produits phytosanitaires utilisées (desherbeurs thermiques notamment).

A la fin du contrat, une enquête sera conduite pour caractériser les usages phytosanitaires des communes. Elle permettra d'évaluer l'impact des actions menées sur l'évolution des pratiques de désherbage des communes.

Pour sensibiliser les élus communaux à l'amélioration des pratiques phytosanitaires, le plan de désherbage communal et son évolution pourront être présentées en conseil municipal.

## **CONDITIONS D'EXECUTIONS**

---

Etant donné que cette action concerne le personnel des collectivités territoriales, les sessions de formation seront organisées en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

## **DEVIS ESTIMATIF**

---

La formation proposée aux employés communaux applicateurs de produits phytosanitaires durera 2 jours et comportera au moins une demi-journée d'exercice pratique.

Le coût de la formation est estimé à 140 € par personne, ce qui représente un coût total de 7 000 € HT.

Les communes pourraient mettre à disposition une salle pour la partie théorique de la formation. La démonstration de terrain s'effectuera sur le site d'une des communes participantes.

Selon la taille des surfaces à désherber, plusieurs matériels alternatifs de désherbage thermique pourront être proposés :

- gros matériel adaptable sur tracteur : 12 000 € HT
- Charoflam (kit pour bouteille de gaz 13 kg) : 5 X 520 = 2 600 € HT
- Manuflam (kit pour bouteille de gaz 5 kg type cube) : 5 X 420 = 2 100 € HT
- Ecoflam (lance adaptable sur bouteille de gaz 13 kg) : 5 X 120 = 600 € HT

## **MAITRE D'OUVRAGE**

---

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour l'organisation des formations et l'animation, et les communes pour l'acquisition des desherbeurs thermiques.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O. (CNFPT ou communes)		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Formation des communes en partenariat avec le CNFPT de l'Ain	2007	7 000							100	7 000		
Animation (réalisation des plans de désherbage)	2008-2010	pm		pm		pm		pm		pm		Pm
Acquisition de matériel de désherbage alternatif	2008-2012	17 300	50	8650	30	5190			20	3460		
<b>TOTAL</b>		<b>24 300</b>	<b>35.6</b>	<b>8650</b>	<b>21.3</b>	<b>5190</b>			<b>43.1</b>	<b>10460</b>		

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées  
 Nombre de plan de désherbage communal réalisé

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Etude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires*, 2006, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne, Yannick Boissieux.
- *Votre guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zone non agricole*, 2002, GRAPPE Nord Pas de Calais.
- *Etude des pollutions diffuses agricoles par les produits phytosanitaires*, 2002, Syndicat Mixte Veyle Vivante, Guillaume Verpy.
- *Suivi et réduction des pesticides en milieu urbain – expérimentation de Vezin-le-Coquet, Bilan 2000-2003*, Rennes métropole

# VOLET A : AMELIORER OU PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

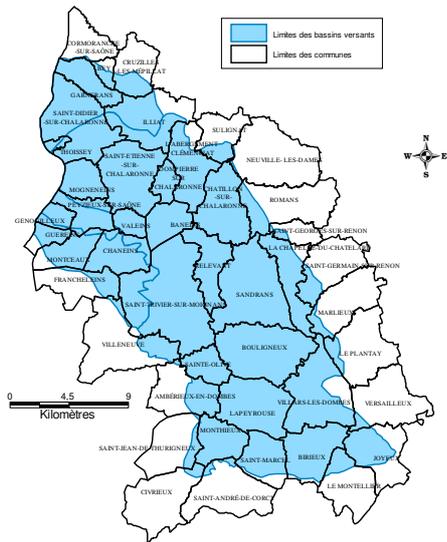
<b>OBJECTIF</b>	A	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Lutter contre les pollutions diffuses non agricoles
<b>COURS D'EAU</b>		La Chalaronne, la Calonne, la Petite Calonne, l'Avanon et leurs affluents
<b>OPERATION</b>		<b>Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des jardins privés</b>

Fiche : A-34

COMMUNE (S)  
Toutes

Année de Réalisation  
**2008-2012**

## LOCALISATION



**Secteur concerné**  
Toutes les communes

## CONTEXTE



les utilisateurs non agricoles).

Les analyses de la qualité de l'eau des Territoires de Chalaronne ont révélé la présence de produits phytosanitaires, principalement des herbicides, issus des usages agricoles et non agricoles.

Certaines molécules détectées dans les eaux sont spécifiques des usages non agricoles sur cette zone: aminotriazole, diuron et flazasulfuron.

L'étude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires des Territoires de Chalaronne a montré que l'entretien des jardins privés représente environ 1,8 tonnes de matières actives en 2006 (51% des quantités consommées par

On constate également une banalisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et la perte de la notion de danger vis-à-vis de ces produits. Ces derniers sont toxiques et peuvent présenter des risques pour la santé humaine.

Comme les surfaces à traiter sont généralement faibles, le dosage et les conditions d'application des produits phytosanitaires sont souvent approximatives (utilisation d'un arrosoir plutôt que d'un pulvérisateur, traitement appliqué juste avant un épisode pluvieux...). Ces pratiques peuvent générer des surdosages qui sont préjudiciables à la plante (dépassement du seuil de toxicité, brûlure des feuilles...) et néfastes pour l'environnement (risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux).

## **OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DES OPERATIONS**

---

- Accroître les connaissances des jardiniers amateurs :
  - Meilleure connaissance des produits (mode d'action, persistance...)
  - Améliorer les conditions d'application et de stockage des produits...
- Sensibiliser les jardiniers aux risques encourus pour leur santé. Cette prise de conscience du danger pour l'homme permettra de faire mieux comprendre les risques pour l'environnement
- Mieux tolérer la végétation spontanée. Les adventices sont « mauvaises » car elles poussent là où on ne le souhaite pas. Mais ces plantes participent à la biodiversité et présentent souvent des propriétés méconnues (vertus médicinales du pissenlit, action contre les rhumatismes et les calculs urinaires de l'ortie...). Cette prise de conscience permettrait de limiter plus facilement le recours aux produits phytosanitaires.
- Promouvoir la mise en place de techniques alternatives peu coûteuses.

## **DEFINITION DE L'OPERATION**

---

- Réunions de sensibilisation

Ces réunions concernent les associations ou comités de fleurissement présents dans certaines communes des Territoires de Chalaronne. Les membres de ces groupes sont des jardiniers amateurs qui s'occupent souvent d'une partie du fleurissement de leur commune.

Du fait de leur intérêt pour le jardinage et compte tenu de la difficulté d'organiser des réunions à destination de tous les particuliers des Territoires de Chalaronne, il semble intéressant de proposer ces réunions à ce type de public qui pourra jouer un rôle moteur dans le changement des pratiques phytosanitaires.

Ces rencontres seront l'occasion d'aborder le choix des produits phytosanitaires, les conditions de stockage et d'application et de présenter différentes techniques alternatives au désherbage chimique. Elles permettront également de préparer la rédaction de la plaquette destinée à tous les particuliers.

- Elaboration d'une plaquette visant à améliorer les pratiques phytosanitaires

Une plaquette sera éditée à hauteur de 10 000 exemplaires pour contribuer au changement des pratiques phytosanitaires chez les particuliers (distribution dans les jardinerie du territoire et dans les mairies). Elle abordera les points suivants :

- choix des produits (mode d'action...)
- conditions d'application (dosage des produits et protection de l'utilisateur)
- conditions de stockage
- techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage mécanique (binettes, ratissoires et sarcleuses), désherbage thermique portatif (type Ecoflam adaptable sur un cube propane), paillage des arbustes et de certains massifs, installation de plantes vivaces couvrantes

- Participation aux évènements locaux

Pour sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques, le Syndicat pourra participer à des évènements annuels (foires aux plantes rares, marchés aux fleurs...). Des panneaux seront réalisés pour présenter les phénomènes de pollution diffuse des eaux et promouvoir les techniques alternatives au désherbage chimique. Des plaquettes d'amélioration des pratiques seront également distribuées à l'occasion de ces évènements.

## DEVIS ESTIMATIF

---

Edition de 10 000 brochures au format 420 x 297 mm ouvert (210 x 297 mm fermé) : 1 500 € HT  
Réalisation de 3 panneaux transportables au format 80 x 120 cm : 150 € \* 3 panneaux = 450 € HT

## MAITRE D'OUVRAGE

---

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Edition de 10 000 plaquettes à destination des particuliers (6 000 pour les jardineries, mairies (...) et 4 000 pour les évènements)	2008	1 500	40	600	40	718*			20	300		
Réalisation de 3 panneaux transportables	2008	450	40	180	40	215*			20	90		
Animation		pm		pm		pm		pm		pm		pm
<b>TOTAL</b>		<b>1 950</b>	<b>40</b>	<b>780</b>	<b>40</b>	<b>933*</b>			<b>20</b>	<b>390</b>		

\* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- *Etude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires*, 2006, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne, Yannick Boissieux.
- *Votre guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zone non agricole*, 2002, GRAPPE Nord Pas de Calais.
- *Etude des pollutions diffuses agricoles par les produits phytosanitaires*, 2002, Syndicat Mixte Veyle Vivante, Guillaume Verpy.

## VOLET A : AMELIORER OU PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

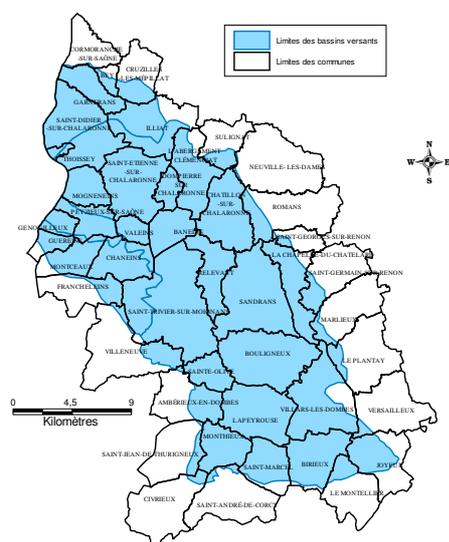
<b>OBJECTIF</b>	Améliorer ou préserver la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>	Réduire les pollutions d'origine agricole et limiter le départ des sédiments fins
<b>COURS D'EAU</b>	<b>La Chalaronne</b>
<b>OPERATION</b>	Actions de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires (site pilote et MAET) et de lutte contre le départ des fines

Fiche : A-35

SECTEUR(S)  
Territoires de Chalaronne

Année de Réalisation  
**2008**

### LOCALISATION



Secteur concerné : Territoires de Chalaronne

### CONTEXTE

D'après le Recensement Général Agricole, les surfaces toujours en herbe ont été divisées par deux de 1988 à 2000 (6 959 à 3 461 ha) sur les Territoires de Chalaronne. Une grande partie de ces surfaces ont été converties en céréales (blé et maïs principalement).

L'étude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires a montré que cette modification de l'occupation du sol s'est accompagnée d'une modification de la pression phytosanitaire car les céréales doivent être davantage protégées que les prairies.

Dans la Dombes, l'eau joue un rôle important dans le fonctionnement des agro écosystèmes. Pour alimenter les étangs, l'homme a mis en place un réseau de fossés et de drainage (aérien ou souterrain) destinés à alimenter les étangs et assainir les terres agricoles labourées ou pâturées. Ces terres limoneuses sont hydromorphes et présentent une instabilité structurale : lorsque ces sols restent nus, il se forme une croûte de battance empêchant l'eau de s'infiltrer, augmentant dans le même temps le ruissellement.

Les aménagements réalisés, les pratiques culturales, les modifications de l'occupation du sol et les caractéristiques de ce dernier génèrent des transferts d'eau superficiels mais également d'autres

substances ou particules comme les produits phytosanitaires, les nitrates ou des sédiments fins. Ces substances chimiques ou ces particules sont tout d'abord évacuées par les eaux de ruissellement puis drainées par les fossés et enfin par les cours d'eau qui sont les derniers émissaires avant la Saône.

D'après l'étude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires, l'agriculture a utilisé 21,5 tonnes de matières actives issues des pesticides au cours de la dernière campagne (2005-2006) sur les Territoires de Chalaronne. Par des mécanismes de transfert complexes, une partie de ces matières peut se retrouver dans les eaux superficielles et perturber le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Ainsi, les urées substituées (isoproturon, chlortoluron : deux herbicides des céréales à paille) bloquent la synthèse chlorophyllienne des mauvaises herbes des cultures mais aussi celle du phytoplancton et de l'ensemble des végétaux aquatiques.

Les sédiments fins, appelés localement fines, se retrouvent en très grande quantité dans les cours d'eau des Territoires de Chalaronne. Elles sont à l'origine de plusieurs gênes pour les milieux naturels :

- Elles sont une gêne pour la vie piscicole.
- Elles dégradent la qualité de l'eau.
- Elles sont stockées dans les barrages et génèrent de fait des coûts de curage très élevés.
- Elles favorisent les débordements lors des crues (cas du Moulin des Tourterelles par exemple).

Le site pilote est un moyen pédagogique et éducatif pour initier, motiver et communiquer sur les démarches agroenvironnementales.

L'objectif de restauration de la qualité de l'eau sur le site pilote ne permettra pas d'améliorer la qualité de cette ressource à l'échelle des Territoires de Chalaronne mais la mise en place d'actions concertées est une opportunité pour montrer leur efficacité et ainsi les mettre en place à une plus grande échelle.

Certaines mesures validées à l'échelle du site pilote pourront être mises en place à l'échelle des Territoires de Chalaronne pour améliorer la qualité de l'eau.

La gestion des fines une fois qu'elles sont dans le cours d'eau est difficile et nécessite la mise en œuvre de travaux lourds vis-à-vis du milieu et onéreux comme le montre les fiches actions préconisant des curages du cours d'eau.

La solution à tous ces problèmes passe presque exclusivement par une gestion des départs de fines dès le lieu de production, c'est-à-dire en tête des bassins versants. Les techniques proposées pour lutter contre ces phénomènes sont souvent simples à mettre en place. La nature des sols sur le plateau de la Dombes provoque un afflux important de fines lors des vidanges des étangs (Cf. étude de l'ISARA à ce sujet) qu'il s'agit de juguler au mieux.

Ainsi, cette fiche présente 2 projets de site pilote sur les Territoires de Chalaronne:

- Un site pilote agricole qui s'intéressera à la problématique de pollutions diffuses des eaux par les produits phytosanitaires.
- Un site pilote gestion des fines qui tentera de mettre en place des actions visant à limiter le départ des fines.

Cette fiche présente également les MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées) proposées sur l'ensemble des Territoires de Chalaronne pour limiter les pollutions diffuses des eaux superficielles par les pesticides.

## OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DES OPERATIONS

- Mettre en œuvre des actions permettant de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles à l'échelle d'un site pilote agricole puis à plus grande échelle par l'intermédiaire des MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées).
- Comprendre comment lutter ou comment gérer au mieux la production de fines dans le bassin versant liée à l'érosion des sols et à la vidange des étangs. L'objectif final est de limiter l'apport de fines au cours d'eau via les fossés.
- Assurer le suivi des deux sites et des MAET, évaluer l'efficacité des actions engagées.

### I – Opérations liées au site pilote agricole :

#### 1 - Comité technique :

Pour mener à bien la détermination, la mise en place et le suivi des actions du site pilote, un comité technique devra être formé. Il regroupera différents organismes compétents : Chambre d'agriculture, représentant des professionnels agricoles, CROPPP et organismes financeurs (Région Rhône Alpes, Agence de l'Eau...).

#### 2 - Année 2008 : sélection définitive du site, diagnostic et définition des plans d'action

##### a. Sélection du site

Le site pilote retenu représentera une surface d'environ 200 à 300 ha dans la région de la Dombes. Le choix du site s'opèrera selon un ensemble de critères :

- une volonté commune des acteurs : comme les actions proposées sur le site reposent sur la base du volontariat, il est important d'impliquer les acteurs dès les premières étapes du projet
- parcelles avec différents niveaux de vulnérabilité
- présence d'au moins une chaîne d'étangs avec un linéaire de fossés permettant de définir aisément les flux d'eau entrants et sortants
- aspects agricoles : surfaces en céréales importantes, surfaces en prairie et dispositifs tampons (bandes enherbées, mares...) limités

##### b. Diagnostic et plan d'action

###### i. Connaissance du milieu

Une fois le site sélectionné, la première étape du travail consistera à mieux connaître le site : il s'agira d'appréhender le fonctionnement du milieu et de repérer les secteurs sensibles pour compléter les informations cartographiques à la disposition du Syndicat.

Au cours de cette étape, les points suivants seront abordés :

- inventories le réseau hydrographique (cours d'eau, fossés, sources)
- définir le plus précisément possible le bassin versant hydrologique
- effectuer un inventaire des zones tampons existantes
- définir et caractériser les différents types de sol

Des mesures de la qualité de l'eau et du milieu aquatique seront effectuées pour déterminer l'état initial de la ressource. Les indicateurs utilisés seront :

- o indicateurs physico-chimiques :
  - Azote Kjeldahl, ammoniacal, nitrates et nitrites
  - Phosphore et orthophosphates
  - pH de l'eau
  - Matières en suspension (MES)
  - Analyses des sédiments (pH, métaux lourds, phosphore, COT, hydrocarbures) et mise en place d'un piège à sédiments
  - Concentration en Oxygène Total (COT)
  - Demande Biochimique en Oxygène 5 jours (DBO 5)
  - Demande Chimique en Oxygène (DCO)
- o pesticides et métabolites : analyses multi-résidus/multi-détections

Concrètement, ces mesures de la qualité de l'eau peuvent être difficiles à interpréter car les concentrations en pesticides relevées sont par définition dépendantes du débit de l'eau. Pour limiter les risques de mauvaise interprétation, un débitmètre pourrait être installé à l'exutoire du site pilote car c'est sur ce point de prélèvement que les mesures ont le plus d'importance : elles permettront de juger de l'efficacité des mesures mises en place. Les points de mesure en amont sont moins importants et ne nécessitent pas un tel investissement.

## ii. Diagnostic agricole

L'objet est de mettre en évidence les parcelles à « risque » pouvant induire une pollution des eaux par les nitrates ou les produits phytosanitaires issus de l'agriculture. Ce diagnostic s'inspirera des préconisations formulées par le CORPEN et comportera différentes phases :

- répertorier les exploitations sur la zone
- enquêtes exhaustives des exploitations du secteur pilote. Au cours de ces enquêtes seront notamment abordés :
  - o les pratiques phytosanitaires et de fertilisation pour les parcelles du site.
  - o évaluation à l'échelle de la parcelle des risques de pollution diffuse sur le plan physique (modalités de circulation de l'eau sur la parcelle, type de sol...) et cultural (rotation pratiquée, dates de semis...)
  - o la gestion du poste phytosanitaire sur le site de l'exploitation (local de stockage, aire de remplissage, gestion des fonds de cuve et des déchets...)
- Synthèse et cartographie des données
- Restitution des résultats aux exploitants agricoles avec propositions d'actions personnalisées

### 3 - Années 2009 et suivantes : mesures potentiellement réalisables sur le site (accompagnement de la réglementation existante et investissements) et extension des mesures en dehors du site :

Deux types de mesures pourront être envisagés dans le cadre du site pilote :

- *des mesures d'accompagnement de la réglementation* : il s'agit d'aider les agriculteurs à utiliser au mieux certains outils réglementaires existants pour qu'ils soient plus efficaces et plus pertinents dans le cadre de la diminution des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires. Pour certaines mesures, l'objectif est d'aller au-delà des mesures réglementaires.
- *des investissements* qui permettent d'agir à deux niveaux du processus de circulation des produits phytosanitaires :
  - o en amont sur les quantités de produits phytosanitaires utilisées
  - o en aval sur les transferts de produits de la parcelle agricole vers les eaux superficielles

Comme le diagnostic, le choix du site et les modalités d'extension à plus grande échelle n'ont pas été réalisés, il est actuellement impossible de définir précisément les mesures à mettre en place. Toutefois, il est possible de donner un aperçu des actions envisageables :

#### - Volet « limitation des transferts de produits phytosanitaires »

- o *Accompagnement de la réglementation existante* :
  - Compléter les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) mises en place par la PAC : cette action vise à implanter ou positionner de manière pertinente des zones herbeuses
    - Repositionnement des bandes enherbées et d'une partie du gel PAC sur les zones d'écoulement de l'eau (le long des cours d'eau pointillés sur les cartes IGN 25 000<sup>ème</sup>, en fond de talweg...)
    - Aller au-delà des 3% de couvert environnemental pour les agriculteurs qui le souhaitent (plus de 16,48 ha de cultures) et encourager la mise en place de bandes enherbées dans les exploitations de moins de 16,48 ha de culture (pas d'obligation dans le cadre de la PAC)...

Ces mesures sont bien adaptées pour un travail à l'échelle du site pilote et à plus grande échelle car elles nécessitent de faibles investissements et peuvent avoir un impact important sur la qualité de l'eau.

  - Couverture du sol en hiver : encourager l'implantation de CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate)
- o *Investissements* :
  - Entretien des fossés : enherbement, surcreusement localisé (Cf. fiche action plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne)

- Restaurer ou planter des haies en bordure des parcelles agricoles
  - *Autres mesures :*
    - Mise en œuvre de techniques de conservation des sols : travail du sol perpendiculairement à la pente
- **Volet « réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisées »**
  - *Accompagnement de la réglementation existante :*
    - Amélioration des rotations culturales pratiquées sur les parcelles du site pilote : encourager l'introduction des prairies dans l'assolement, diversifier les cultures (tournesol et sorgho qui présentent également une consommation d'eau moindre en période estivale pour limiter les conflits d'usage). Cette action constitue un complément à la mise en place des BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) qui obligent les exploitants à cultiver au moins 3 cultures ou 2 familles de culture sauf dérogation.
  - *Investissements :*
    - Mise en œuvre de techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage mixte ou mécanique (herse étrille, désherbineuse, bineuse...). Pour faciliter leur introduction, des binômes agriculteur biologique – agriculteur conventionnel pourraient être mis en place car les agriculteurs bios utilisent déjà des outils de travail du sol pour le désherbage du maïs (herse étrille notamment)
    - Suivi et amélioration du matériel de pulvérisation (diagnostic du matériel de pulvérisation, achat de buses anti dérives ou à dérive limitée)
- **Volet « réduction des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires »**
  - *Investissements :*
    - Aménagement des locaux de stockage (réduction des risques d'incendie et de déversement)
    - Aménagement des aires de remplissage (clapet anti retour, aire de remplissage étanche avec bac de récupération, volucompteur à arrêt automatique...)
    - Aménagement des aires de nettoyage du matériel de pulvérisation (si elles diffèrent des aires de remplissage)

- **Volet « communication sur la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles »**

Il est important de communiquer sur les actions mises en place sur ce site pilote auprès des agriculteurs des Territoires de Chalaronne pour les sensibiliser aux problématiques de pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires.

Plusieurs réunions pourront être organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour informer les agriculteurs sur les actions mises en œuvre, sur les points forts et les points faibles de la démarche. Des agriculteurs du site pilote seront conviés pour donner leur point de vue et partager leurs expériences.

Ces réunions constitueront des retours d'expérience qui permettront à des agriculteurs situés en dehors du site pilote de pouvoir mettre en place à leurs tours certaines actions proposées par le Syndicat pour améliorer la qualité de l'eau.

**4 Suivi et évaluation des actions engagées**

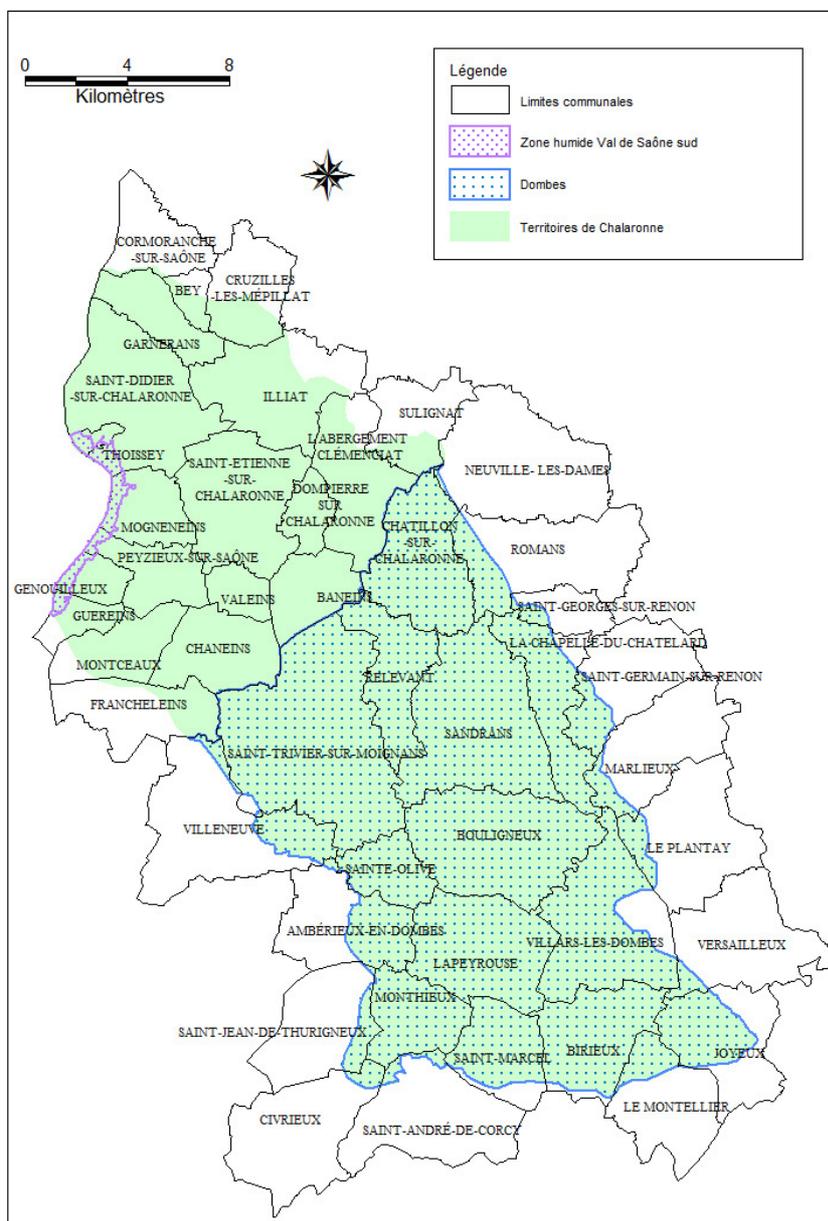
Cf. indicateurs de suivi

**II – Opérations liées aux MAET (Mesures Agroenvironnementales Territorialisées) :**

Les actions à destination des agriculteurs menées en dehors du site pilote agricole seront conduites dans le cadre des Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET). Il s'agit d'un dispositif contractuel succédant aux CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et CAD (Contrat d'Agriculture Durable).

Les MAET sont des mesures qui induisent une modification des pratiques agricoles à partir d'un cahier des charges. Le surcoût lié à cette nouvelle pratique est compensé par une rémunération sur la durée d'engagement (5 ans).

La carte présentée en page suivante indique plusieurs territoires qui présentent des enjeux différents. Pour chacune de ces zones, des MAET spécifiques sont proposées aux agriculteurs sur la base du volontariat.



Les différents territoires d'application des MAET (ci-dessus)

Territoire	Code des MAET	Intitulé des mesures
Bassin versant de la Chalaronne	PHYTO_04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides
	+ CI1 ou CI2	Formation sur la protection intégrée ou sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires
	+ PHYTO_01	Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures
	LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente
	SOCLEH01 + COUVER06 + HERBE_03	Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
Prairies humides du Val de Saône sud	SOCLEH01 + HERBE_02	Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
Dombes	LINEA_06	Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais et des béalières

Intitulés des MAET proposées (ci-dessus)

### III – Opérations liées au site pilote gestion des fines :

L'opération consiste à mettre en place un site pilote permettant de mieux comprendre comment sont générées les fines, comment ces dernières sont véhiculées dans les cours d'eau (définitions des périodes de pics de fines...). Des aménagements pourront ensuite être élaborés puis testés pour essayer de trouver la meilleure méthodologie possible afin de limiter les départs de particules dans le but de protéger les rivières, de limiter les dépenses liées à ces fines en aval et de trouver les solutions les moins pénalisantes pour les usagers.

L'opération s'organise en plusieurs étapes bien définies :

#### - **2008 : Recherche d'un site pilote adapté**

La première étape est de trouver une chaîne d'étang composée de 3 ou 4 unités qui soit bien représentative des conditions culturales de la Dombes et d'obtenir l'accord des propriétaires pour installer du matériel et modifier des paramètres hydrauliques de sortie des étangs. Des conventions devront être passées entre le syndicat de la Chalaronne et les propriétaires. Cette première année sera également l'occasion de rechercher des partenaires universitaires susceptibles de nous amener des compétences techniques.

#### - **2009 : Analyse de l'état initial**

La seconde année sera consacrée à l'analyse de l'état initial. Cet état initial devra être compatible avec la rotation des cultures de l'étang à savoir il faut qu'un des étangs au minimum soit vidangé. Dans cette optique, on préférera avoir des étangs d'une taille assez similaire pour pouvoir effectuer des comparaisons. Des mesures de qualité de l'eau et de turbidité pourront être effectuées à certaines périodes de l'année. Ces mesures permettront de préciser les périodes propices au départ de fine (en partie déjà réalisé par l'Isara) et permettra particulièrement de comparer un état initial avec un état aménagé futur. Les mesures devront s'effectuer sur une année hydrologique.

Pendant cette première période d'acquisition de données, une étude permettant de réfléchir à des projets d'aménagement devra être lancée. Ces études devront permettre d'aboutir à la mise en œuvre de moyens simples à installer et peu coûteux pour favoriser un développement généralisé sur le bassin versant. Il s'agit en effet d'un des principaux critères de réussite. Plusieurs méthodologies pourront être développées et testées les années suivantes.

#### - **2010 : Recherches et mise en œuvre de techniques pilotes permettant de réduire les fines.**

Une première série d'aménagements pourront être testés. Ces aménagements pourront prendre la forme de filtres à particules installés sur les fossés de vidange des étangs en amont des appareils des

mesures en continu. Plusieurs filtres pourront être testés sur plusieurs fossés (bottes de paille, géotextiles tissés ou non tissés...). Des mesures en continu pourraient être pratiquées en amont et permettre de préciser encore plus les effets des aménagements.

En parallèle, l'étude devra quantifier d'autres paramètres comme la durée d'efficacité de ces différents filtres mais aussi la période d'installation propice. Ainsi, il ne semble pas forcément nécessaire d'installer ces aménagements tout au long de l'année. La charge pour les exploitants serait bien trop importante. Ils pourraient être conseillés pendant la fin des vidanges (les 12 dernières heures).

Parallèlement à ces essais, d'autres méthodes devront être recherchées et élaborées. Des aménagements seront réalisés à l'échelle des bassins versants pour évaluer la limitation des dépôts de fines dans les terrains par la mise en place de haies...

- **2011 : Mise en œuvre d'autres techniques pilotes permettant de réduire les fines.**

L'année suivante, d'autres aménagements pourront être testés. Ces aménagements pourront être plus lourds à mettre en œuvre et devraient donc être mis en place par les exploitants à chaque réfection du Thou par exemple. Ces aménagements pourraient être les suivants mais la liste n'est pas exhaustive :

- Aménagement d'une fosse en aval du Thou permettant la décantation des particules les plus grosses,
- Création de pièges à fines dans les fossés : ces zones pourraient être des élargissements dans les fossés dans lesquelles des hélophytes seraient plantées pour jouer un rôle de « peigne » comme dans les ripisylves des forêts alluviales,
- Création de fossés en escalier avec des déversoirs permettant une rétention des plus grosses particules en amont mais également de permettre un écoulement continu par un dimensionnement approprié de la diguette,
- Enherbement généralisé des fossés qui vont vers les cours d'eau,
- ...

- **2012 : Combinaison de plusieurs méthodes**

La dernière année pourra permettre d'affiner les recherches et notamment de réaliser des combinaisons d'aménagements les plus efficaces pour avoir un bon degré d'abattement des fines mais aussi trouver le meilleur compromis prix / facilité de mise en œuvre / entretien des ouvrages.

## CONDITIONS D'EXECUTIONS

Compte tenu du fait que les actions envisagées ne relèvent, pour la plupart, d'aucune obligation réglementaire pour les agriculteurs, cette opération pilote agricole doit être basée sur une démarche concertée et participative.

Pour le site gestion des fines, des conventions devront être passées entre les propriétaires des étangs et le syndicat de la Chalaronne. Il est souhaitable d'associer au maximum les acteurs de l'eau à cette opération pour qu'elle puisse être portée d'une seule voix et acceptée au maximum par tous les usagers dans le futur.

Pour les MAET, l'animation du dispositif sera réalisée en collaboration avec la chambre d'Agriculture de l'Ain, notamment sur la Dombes.

## DEVIS ESTIMATIF

### I – Devis pour le site pilote agricole :

*Etat initial du site pilote :*

- Bilan de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :
  - o Analyse des pesticides multi résidus (recherche sur la base d'une liste de 131 molécules): Chaque année, 12 analyses d'eau seront réalisées en 3 points du site

pilote qui correspondent à des entrées ou à des sorties d'eau de la zone étudiée. Pour chaque point, 4 campagnes de prélèvement seront réalisées aux périodes où le transfert de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles est le plus important : 2 en fin de printemps – début d'été (période d'implantation du maïs) et 2 en fin d'automne (période d'implantation des céréales à paille d'hiver type blé) : 12 analyses \* 550 € = 6 600 € HT

- Les analyses de pesticides multi résidus seront accompagnées d'analyses physico-chimiques : (Carbone Organique Dissous(COD), N Kjeldahl, Demande Biochimique en Oxygène (DBO), Demande Chimique en Oxygène (DCO), Matières En Suspension (MES), Nitrates, Nitrites, orthophosphate, phosphate total) : 12 analyses \* 110 € = 1 320 € HT
- Achat et installation d'un débitmètre à l'exutoire du site pilote : 4 000 € HT
- Analyses de sédiments : 3 analyses \* 700 € = 2 100 € HT

*Estimation de l'enveloppe financière nécessaire pour la mise en place de mesures visant à améliorer la qualité de l'eau du site pilote :*

Etant donné que le site pilote n'a pas été définitivement choisi à l'heure actuelle et que l'état initial n'a pas été réalisé, les chiffres présentés ci-dessous sont basés sur des actions potentielles. Le chiffrage précis sera réalisé à la fin de l'état initial.

- Volet « limitation des transferts de produits phytosanitaires » :
  - Extension des bandes enherbées localisées de manière pertinente  
L'objectif est d'implanter sur ce site 1.5 km de bandes enherbées d'une largeur de 10 mètres en moyenne, soit une surface de 15 000 m<sup>2</sup> ou 1.5 ha.  
1.5 x 300 (aide maximale accordée par ha et par an dans le cadre des MAET) x 7 = 3 150 € sur la durée du contrat
  - Mise en place de cultures intermédiaires  
Le montant de l'aide à la mise en place des cultures intermédiaires est identique au montant correspondant à l'action « Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver » des CAD (Contrat d'Agriculture Durable): 125 €/ha de cultures intermédiaires implantées
  - Entretien des fossés : cette action est rappelée pour mémoire car elle contribuera à limiter le transfert des produits phytosanitaires. Le détail de cette action est présenté dans la fiche « plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne
  - Restauration et plantation de haies : cette action vise à compléter la fiche action « Sauvegarde des paysages de bocage et des milieux liés aux haies » qui concerne surtout les espaces publics :  
600 ml de haies restaurées \* 12 €/ml = 7 200 € HT
  - Entretien des haies restaurées ou plantées pendant les 2 ans suivants la plantation :  
600 ml de haies restaurées \* 4,8 €/ml \* 2 ans = 2 880 € HT
- Volet « réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisées »
  - Techniques alternatives au désherbage chimique sur maïs : ces techniques pourront être testées sur une surface d'environ 40 ha en partenariat avec les agriculteurs volontaires. Dans un premier temps, le matériel nécessaire pourra être loué. Par la suite, si l'expérience s'avère concluante, le matériel pourra être mis à disposition des agriculteurs par l'intermédiaire d'une CUMA : environ 14 000 € par an pour 40 ha
  - Suivi et amélioration du matériel de pulvérisation : Il s'agit dans un premier temps d'évaluer l'état du matériel de pulvérisation à l'aide d'un diagnostic pulvérisateur qui pourra être réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain :  
20 diagnostics \* 300 € = 6 000 €  
A l'issue de ce diagnostic, des solutions techniques seront proposées comme l'achat de buses anti dérive ou à dérive limitée, cuve de rinçage au champ, incorporateur de produit ou rince bidons.  
L'enveloppe prévisionnelle est de 10 000 € pour la période 2009-2012.

- Volet « réduction des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires »
  - o Aménagement des locaux de stockage des produits phytosanitaires : pour lutter contre les pollutions ponctuelles sur le siège de l'exploitation, il existe un ensemble de solutions techniques plus ou moins onéreuses : armoire de sécurité, étagère de stockage des produits avec bacs de rétention intégrés, cellule de stockage permettant de stocker 1 ou 2 palettes de produits phytosanitaires et local phytosanitaire en kit comportant 1 étagère avec bac de rétention et un tapis absorbant :  
 Armoire de sécurité : 900 à 1 100 € HT selon le modèle  
 Etagère ouverte avec bacs de rétention : 450 à 1 300 € HT selon le modèle  
 Cellule de stockage pour palette de produits phytosanitaires : 2 500 à 4 500 € HT selon le modèle  
 Local phytosanitaire en kit : 2 500 à 12 000 € HT selon le modèle  
 L'enveloppe prévisionnelle est de 30 000 € pour la période 2009-2012.
  - o Aménagement des aires de remplissage et/ou de nettoyage des produits phytosanitaires : Selon une étude de l'agence de l'eau Seine Normandie, les principales causes de pollution ponctuelles sont : le débordement de la cuve au remplissage (25%), le retour de bouillie dans le milieu (23%), le lavage des matériels non rincés (16%) et les incendies ou vidanges accidentelles (13%). Pour limiter ces risques, les aires de stockage et/ou de remplissage du pulvérisateur peuvent être aménagées de manière à contrôler le remplissage de la cuve (volucompteur, potence, clapet anti retour...) et éventuellement gérer les eaux pluviales sur ce site (couverture du site ou canalisation des eaux).  
 Coût d'aménagement d'une aire de remplissage : 3 000 à 6 000 € HT selon les solutions techniques retenues. L'enveloppe prévisionnelle est de 30 000 € pour la période 2009-2012, ce qui permettra de financer de 5 à 10 aires de remplissage/nettoyage.

## II – Devis pour les MAET des Territoires de Chalaronne :

Cf. Plan de financement

## III – Devis pour le site pilote gestion des fines :

2009 : Analyse de l'état initial

- Etudes de solutions à mettre en œuvre : 5 000 € HT
- Etudes de l'état initial sur l'année (analyses MES, cartographie...) : 10 000 € HT

2010 : Recherches et mise en œuvre de techniques pilotes permettant de réduire les fines

- Réalisation des aménagements : 8 000 € HT
- Etudes de solutions à mettre en œuvre : 5 000 € HT
- Etudes de l'effet des aménagements (analyses MES) : 2 000 € HT

2011 : Mise en œuvre d'autres techniques pilotes permettant de réduire les fines

- Réalisation des aménagements : 12 000 € HT
- Etudes de solutions / combinaisons : 4 000 € HT
- Etudes de l'effet des aménagements (analyses MES) : 2 000 € HT

2012 : Combinaison de plusieurs méthodes

- Réalisation des aménagements : 12 000 € HT
- Etudes de l'effet des aménagements (analyses MES et conclusion de l'étude) : 8 000 € HT

*Coût total de l'opération site pilote gestion des fines : **68 000 € HT***

## MAITRE D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrages proposés sont le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour les analyses et l'animation des sites pilotes.

L'animation des MAET sera réalisée par le Syndicat en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

La mise en place des mesures sera assurée par les agriculteurs.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

### I – Plan de financement du site pilote agricole :

- Volet Mesure de la qualité de l'eau et des sédiments :

Phase	Détail	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. De l'Ain		Part. M. O. (syndicat)	
			Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€
<b>Etat initial</b>	12 Analyses d'eau multirésidus	2008	6 600	50	3 300	30	2 368*			20	1 320
	12 Analyses d'eau physico chimique	2008	1 320	50	660	30	474*			20	264
	Achat et installation d'un débitmètre à l'exutoire du site pilote	2008	4 000	50	2 000	30	1 200			20	800
	3 Analyses de sédiments	2008	2 100	50	1 050	30	753*			20	420
<b>Suivi du site</b>	60 Analyses d'eau multirésidus	2008-2013	33 000	50	16 500	30	11 840*			20	6 600
	60 Analyses d'eau physico chimique (COD, N Kje, DBO, DCO, MES, Nitrates, Nitrites, OrthoP,P total)	2008-2013	6 600	50	3 300	30	2 368*			20	1 320
	15 Analyses de sédiments	2008-2013	10 500	50	5 250	30	3 767*			20	2 100
<b>TOTAL</b>			<b>64 120</b>	<b>50</b>	<b>32 060</b>	<b>30</b>	<b>22770*</b>			<b>20</b>	<b>12 824</b>

- Volet Limitation des transferts de produits phytosanitaires :

Phase	Détail	Dispositif financier envisagé	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. De l'Ain		Part Etat**		Part Europe (FEADER)**		Part. M. O. (syndicat)		Part. agriculteur	
				Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Suivi du site	Bandes enherbées localisées de façon pertinente	MAET (COUVER06)	2008	3 150	AD		pm***					AD		AD			100	3 150
	Restauration et plantation de haies (600 m)	PVE	2008	7 200	AD							AD		AD			100	7 200
	Entretien des haies plantées ou restaurées en 2007 (600 m)	MAET (LINEA_01)	2009-2011	2 880	AD		pm***					AD		AD			100	2 880
	15 ha cultures intermédiaires (125 € HT sur 5 ans)	MAET (COUVER01)	2009-2013	9 000	AD		pm***					AD		AD			100	9 000
	Entretien des fossés	MAET et plan pluriannuel	2008-2013	Cf. fiche action plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne et MAET LINEA_06														
<b>TOTAL</b>				<b>22 230</b>	<b>AD</b>		<b>pm***</b>					<b>AD</b>		<b>AD</b>			<b>100</b>	<b>22 230</b>

- Volet Réduction à la source des quantités de produits phytosanitaires utilisées :

Phase	Détail	Dispositif financier envisagé	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. De l'Ain		Part Etat**		Part Europe (FEADER)**		Part. M. O. (syndicat)		Part. agriculteur		
				Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
Suivi du site	Techniques alternatives au désherbage chimique sur maïs (40 ha)	PVE (investissement) et MAET (PHYTO_04 pour compensation du surcoût)	2009-2013	56 850	AD		pm***					AD		AD				100	56 850
	Diagnostic matériel de pulvérisation	Dispositif existant (CA et coopératives)	2009-2013	6 000	AD		AD											100	6 000
	Matériel de pulvérisation	PVE	2009-2013	10 000	AD						AD		AD					100	10 000
<b>TOTAL</b>				<b>72 850</b>	<b>AD</b>		<b>AD</b>					<b>AD</b>		<b>AD</b>				<b>100</b>	<b>72 850</b>

- Volet Limitation des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires :

Phase	Détail	Dispositif financier envisagé	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. De l'Ain		Part Etat**		Part Europe (FEADER)**		Part. M. O. (syndicat)		Part. agriculteur		
				Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
Suivi du site	Aménagement des locaux de stockage des produits phytosanitaires	PVE	2009-2013	30 000	AD							AD		AD				100	30 000
	Aménagement des aires de remplissage/nettoyage	PVE	2009-2013	30 000	AD							AD		AD				100	30 000
<b>TOTAL</b>				<b>60 000</b>	<b>AD</b>							<b>AD</b>		<b>AD</b>				<b>100</b>	<b>60 000</b>

- Synthèse du plan de financement du site pilote agricole :

Volets	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. De l'Ain		Part Etat**		Part Europe (FEADER)**		Part. M. O. (syndicat)		Part. agriculteur	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Suivi de la qualité de l'eau et des sédiments	2008-2013	64 120	50	32 060	30	22 770*							20	12 824		
Limitation des transferts de produits phytosanitaires	2008-2013	22 230	AD		pm***					AD		AD			100	22 230
Réduction des quantités de produits phytosanitaires à la source	2009-2013	72 850	AD		AD					AD		AD			100	72 850
Réduction des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires	2009-2013	60 000	AD							AD		AD			100	60 000
Animation	2008-2013	pm		pm		pm							pm			
<b>TOTAL</b>		<b>219 200</b>	<b>14.6</b>	<b>32 060</b>	<b>8.8</b>	<b>22 770*</b>			<b>AD</b>		<b>AD</b>		<b>5.9</b>	<b>12 824</b>	<b>70.7</b>	<b>155 080</b>

\* montant de l'aide de la région en tout ou partie calculée sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie.

\*\* l'Etat et l'Europe (FEADER) pourraient intervenir dans le cadre de la mise en place des MAET (Mesures Agroenvironnementales Territorialisées). Les modalités d'intervention seront définies ultérieurement (Cf. II).

\*\*\* la Région Rhône Alpes pourrait financer la mise en place de MAET sur les Territoires de Chalaronne en substitution des financements de l'Etat. L'enveloppe globale est précisée plus loin dans le plan de financement des MAET.

## II – Plan de financement des MAET :

Le tableau ci-dessous présente un tableau de financement des MAET proposées sur les Territoires de Chalaronne. La participation éventuelle des financeurs sera décidée en COREAM fin 2007, début 2008. Le coût total des MAET mobilisables sur l'ensemble du contrat est estimé à 559 721 €.

Année de contractualisation (1)	Coût total sur 5 ans pour des contrats signés en (1)	Part Région Rhône Alpes		Part Agence de l'eau		Part Etat		Part Europe (FEADER)	
		%	€	%	€	%	€	%	€
2008	142 805 €					45	64 262 €	55	78 543 €
2009	217 876 €					45	98 044 €	55	119 832 €
2010	199 040 €	45	89 568 €					55	109 472 €
<b>Total</b>	<b>559 721 €</b>	<b>15</b>	<b>89 568 €</b>			<b>30</b>	<b>162 306 €</b>	<b>55</b>	<b>307 847 €</b>

Compte tenu de la nouveauté du dispositif MAET et des fréquentes modifications des montants des indemnités pour chacune des mesures, le tableau ci-dessus comporte uniquement le volume financier global et les modalités d'intervention des différents financeurs.

Ces estimations seront affinées chaque année en fonction des contraintes budgétaires des financeurs (notamment l'état) et des résultats de l'animation auprès des agriculteurs (choix des mesures et objectifs de contractualisation).

### III – Plan de financement du site pilote gestion des fines :

Phasage prévisionnel des différentes opérations envisagées sur le site :

- 2008 : Choix du site pilote et conventionnement avec les propriétaires
- 2009 : Instrumentalisation et définition d'un état initial
- 2010 : Réalisation d'aménagement et études
- 2011 : Réalisation d'aménagement et études
- 2012 : Conclusion et bilan des études et des aménagements

Opération	Phasage	Montant		Part A.E.		Part Région		Part. Dpmt		Part. M.O.		Autre	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
Etudes solutions	2009/2010/2011	14 000	50	7 000	30	5 023*			20	2 800			
Etat initial	2009	10 000	50	5 000	30	3 588*			20	2 000			
Aménagements	2010/2011	32 000	30	9 600	50	16 000			20	6 400			
Suivi	2010/2011/2012	12 000	50	6 000	30	4 306*			20	2 400			
	<b>TOTAL</b>	<b>68 000</b>	41	27 600	39	28 917*			20	13 600			

\* montant de l'aide de la région en tout ou partie calculée sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

### IV – Coût total HT prévisionnel pour la mise en place et le suivi des 2 sites pilotes : 287 200 €

Tableau récapitulatif pour la mise en place des 2 sites pilotes :

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Départ. de l'Ain		Part. M. O. (syndicat)		Part. agriculteur	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Site pilote agricole	2008-2012	219 200	14.6	32 060	8.8	22 770*			5.9	12 824	70.7	155 080
Site pilote fines	2008-2012	68 000	41	27 600	39	28 917*			20	13 600		
Total		<b>287 200</b>	<b>20.8</b>	<b>59 660</b>	<b>16</b>	<b>51 687*</b>			<b>9.2</b>	<b>26 424</b>	<b>54</b>	<b>155 080</b>

\* montant de l'aide de la région en tout ou partie calculée sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

## INDICATEURS DE SUIVI

### I – Indicateurs de suivi du site pilote agricole :

Le protocole de suivi du site dépendra de l'état initial et des mesures mises en place. Toutefois, il est possible d'avoir un aperçu du suivi à réaliser :

- *Indicateurs de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :*  
Il s'agit des mêmes indicateurs utilisés pour déterminer la qualité de l'eau lors de l'état initial. Cependant, compte tenu de l'état initial et des actions entreprises, ce suivi pourra être plus ciblé et se focaliser sur certains paramètres.
- *Indicateurs de suivi des pratiques agricoles au niveau du site pilote :*
  - o Linéaire de bandes enherbées plantées ou repositionnées
  - o Pourcentage de couverture du sol en hiver
  - o Pourcentage de surface en maïs conduite en désherbage mixte ou mécanique...
- *Indicateurs de suivi des pratiques phytosanitaires et de fertilisation :*
  - o Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisées (doses à l'ha selon le type de culture, types de produits utilisés...)

- Evolution des quantités de fertilisants (quantités de N, P et K apportés à l'ha d'origine animale et chimique, périodes d'apport...)

- *Indicateurs sociaux, techniques et économiques au niveau des exploitations agricoles du site pilote :*

Il s'agira de déterminer après enquêtes les motivations, les freins, les avantages et les difficultés rencontrées par l'exploitant dans sa participation au site pilote. Ces indicateurs seront de nature qualitative.

## II – Indicateurs de suivi des MAET :

N° de l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Description simplifiée de l'indicateur	Type d'indicateur
A3-59	L'activité agricole	Traitement statistique de données fournies par le Recensement Général Agricole, les déclarations PAC (...) pour caractériser l'agriculture de chaque territoire et connaître son évolution	Pression
A3-89 et A3-90	Variété des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et évolution des concentrations	Nombre de molécules phytosanitaires détectées, concentration totale et caractérisation par la norme SEQ'eau 2	Pression et Etat
A3-63	Engagement dans les procédures agri-environnementales (MAET et PVE notamment)	Evolution des surfaces contractualisées sur chaque zone d'action prioritaire par type de couvert, en nombre d'exploitations...	Réponse
A3-73	Taux de sensibilisation des différents usagers (agriculteurs, riverains, collectivités...) aux pratiques moins polluantes	Pourcentage de personnes touchées par les opérations de sensibilisation, formation ou information par rapport au nombre de personnes à sensibiliser au départ	Réponse

## III – Indicateurs de suivi du site pilote gestion des fines :

Les paramètres de suivi sont intégrés au projet. Il s'agira notamment de mesurer les taux de MES (Matières en Suspension) dans les eaux en amont et en aval des ouvrages mis en place.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Qualité des eaux : propositions pour une démarche de diagnostic*, 1996, CORPEN.
- *Etude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires*, 2006, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne, Yannick Boissieux.
- *Etude des pollutions diffuses agricoles par les produits phytosanitaires*, 2002, Syndicat Mixte Veyle Vivante, Guillaume Verpy.
- *Etude du réseau hydrographique des étangs de la Dombes*, 2005, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne.
- *Diagnostic phytosanitaire grande zone en Dombes*, 2002, ISARA Lyon – ADAPRA, Benoit Sarrazin.
- *Contrat de rivière Veyle*, 2003, Syndicat Mixte Veyle Vivante.
- *Contrat de rivières Véore Barberolle*, 2005, Syndicat de la Véore – CEDRAT Développement.
- *Pisciculture en Dombes et traitements phytosanitaires. Evolution des substances actives dans l'écosystème étang*, 2006, ISARA et Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, Benoit Sarrazin, Dominique Vallod et Philippe Berny.
- *Exportation de nutriments et matières en suspension au cours de la vidange d'étangs piscicoles dombistes*, 2004, ISARA Lyon, Benoit Sarrazin et Dominique Vallod.

## VOLET A : AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

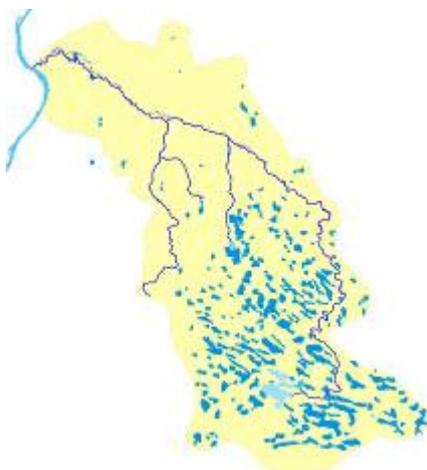
<b>OBJECTIF</b>	A	Préserver et améliorer la qualité de l'eau
<b>SOUS-OBJECTIF</b>		Lutter contre les pollutions diffuses
<b>COURS D'EAU</b>		Tous
<b>OPERATION</b>		<b>Préserver et réimplanter des haies</b>

Fiche : A-36

COMMUNE (S)  
BV

Année de Réalisation  
**2008**

### SITUATION



Secteur concerné  
Intégralité du bassin versant,

**Situation sur le bassin versant**  
*Avanon, Calonne, Petite Calonne  
et Chalaronne et leurs affluents*

### CONTEXTE

Les haies bocagères disparaissent progressivement avec comme corollaire l'accélération des processus de transfert liés au ruissellement et aux produits phytosanitaires et la détérioration de la qualité paysagère des terroirs.

### OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

- Limitation de l'érosion des sols et lutte contre les inondations
- Amélioration de la qualité de l'eau (fonction d'épuration des haies)
- Préservation paysage identitaire et patrimonial.
- Sauvegarde de la complémentarité et de la diversité des milieux sur le bassin versant

### DEFINITION DES OPERATIONS

1. Sensibilisation et communication en direction du grand public
2. Préservation des haies existantes
3. Plantation de haies bocagères

Le maintien des haies existantes et la replantation de linéaire bocager est une action qui concerne tous les occupants du territoire. C'est pourquoi l'initiation de cette action doit passer par une large concertation (chambre d'agriculture,

fédération de chasseurs...). La concertation permettra de déterminer quels sont les moyens les plus judicieux pour sensibiliser et accompagner chaque public.

Les principaux vecteurs de promotion seront la presse locale et les bulletins communaux, la diffusion des expositions réalisées par le CAUE de l'Ain et la pose d'un panneau d'information à St Etienne sur Chalaronne, près de la haie plantée par l'association « les haies vives ». Une brochure sera aussi éditée et distribuée, elle est présentée dans la fiche n° C4« production de docs ».

Une première analyse du bassin versant permettra de définir les zones où il est pertinent de replanter des haies au regard des 3 objectifs suivants : l'épuration des eaux de ruissellements, la limitation de l'érosion, la diversification des milieux. En fonction de cette première analyse, il sera proposé un programme de replantation sur les secteurs identifiés.

Seules les communes sont concernées par cette fiche, la plantation de haies par les agriculteurs étant traitée dans la fiche A36.

Le principe général sera le même pour tous à savoir une subvention pour l'achat des plants en contrepartie du respect d'un cahier des charges. Le travail de préparation, de plantation et d'entretien étant à la charge de chacun.

## DEVIS ESTIMATIF

Le budget est calculé sur la base d'une subvention de 3 euros le mètre linéaire pour les particuliers, communes ou entreprises.

- panneaux	3 000 € HT
- Linéaire à 3 euros : 34 km	102 000 € HT
Coût total de l'opération :	105 000 € HT

## MAITRE D'OUVRAGE ET CONDITION D'EXECUTION

Le maître d'ouvrage proposé est le SRTC.

La plantation de haies sur des terrains privés sera conditionnée par une DIG.

Les subventions versées seront conditionnées par la réalisation d'une programmation pluriannuelle qui identifie les secteurs pertinents à planter.

## PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Plantation	2008	102 000	AD		30	30 600	AD		70	71 400		
communication	2009	3 000	AD		30	900	AD		70	2 100		
	<b>TOTAL</b>	<b>105 000</b>	<b>AD</b>		<b>30</b>	<b>31 500</b>	<b>AD</b>		<b>70</b>	<b>73 500</b>		

## INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire annuel de haies plantées sur le territoire et localisation de ce linéaire.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Etude valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Calonne, de la Petite Calonne, de l'Avanon et de la Chalaronne et ses affluents (Agence Paysage Ménard)

Ressources bibliographiques disponibles au CAUE de l'Ain

Bresse Val de Saône Le bocage un paysage à faire vivre. CAUE de l'Ain, Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône, Préfecture de région Rhône Alpes DIREN Rhône Alpes, Union européenne, Octobre 2000, Brochure 12 p. + expo 14 panneaux 58x95cm

Charte de qualité du paysage et du cadre de vie – Bresse Revermont Val de Saône. CAUE de l'Ain, Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône, Préfecture de région Rhône Alpes, Union européenne, DIREN Rhône Alpes, Autoroute Paris-Rhin-Rhône, Région Rhône Alpes, Brochure non pag. + expo 14 panneaux 80x80cm

Le Bocage par exemples – 11 actions concrètes pour la valorisation des paysages bocagers. CAUE de l'Ain, Préfecture Rhône Alpes DIREN Rhône Alpes, Octobre 2002, Brochure non pag.

Vers la réhabilitation du bocage bressan. François-xavier ABRY, Maîtrise en Ingénierie de l'Espace Rural, Ecole Supérieure Européenne de Poisy, CAUE de l'Ain, Préfecture Rhône Alpes DIREN Rhône Alpes, Novembre 1999, 83 p.